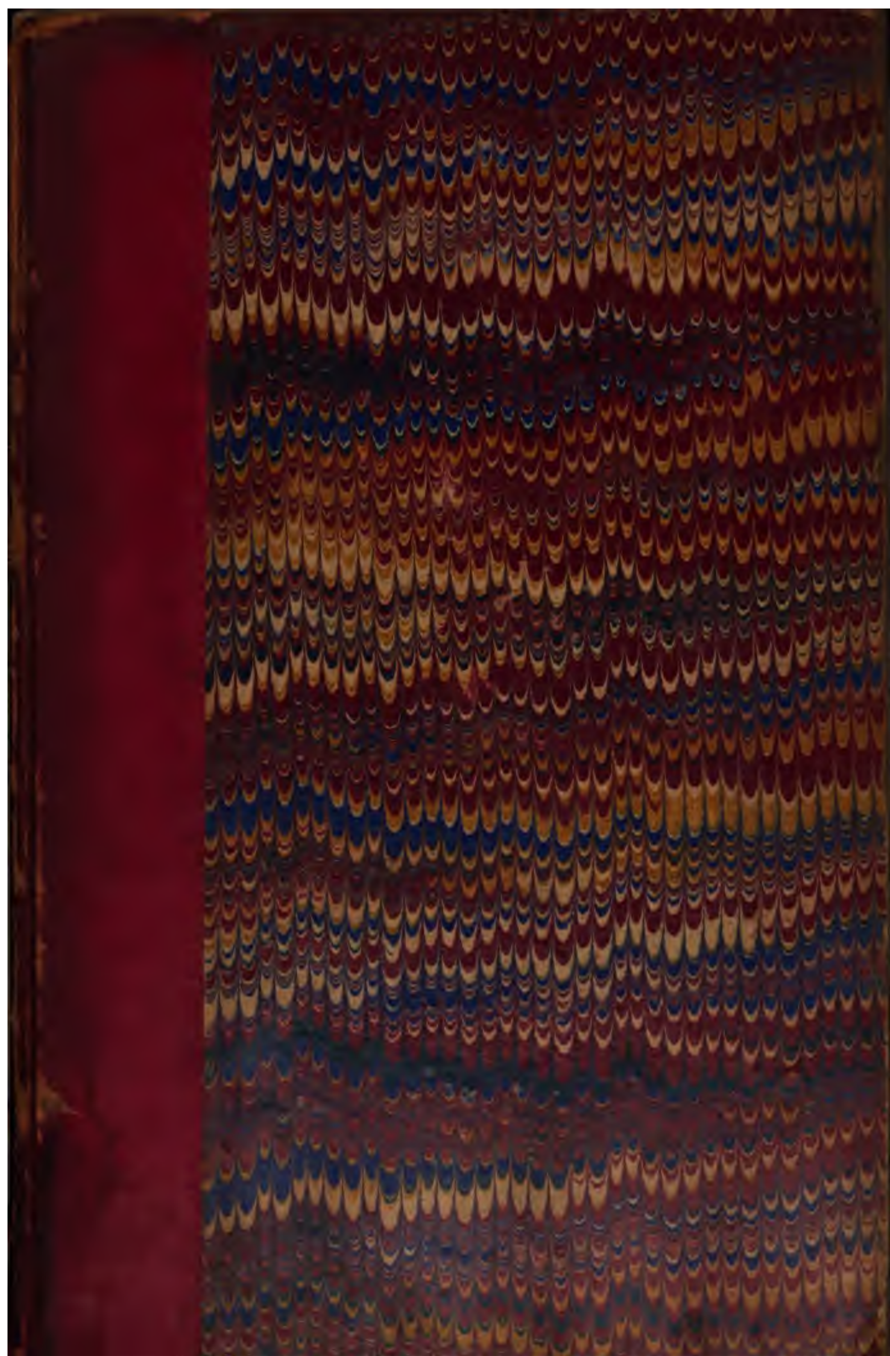
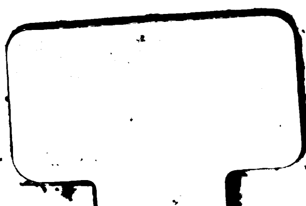




GRAMMAIRE

DE LA

LANGUE D'OÏL

II

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

GRAMMAIRE

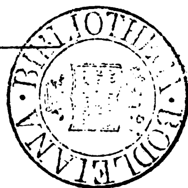
DE LA

LANGUE D'OÏL

(FRANÇAIS DES XII° ET XIII° SIÈCLES)

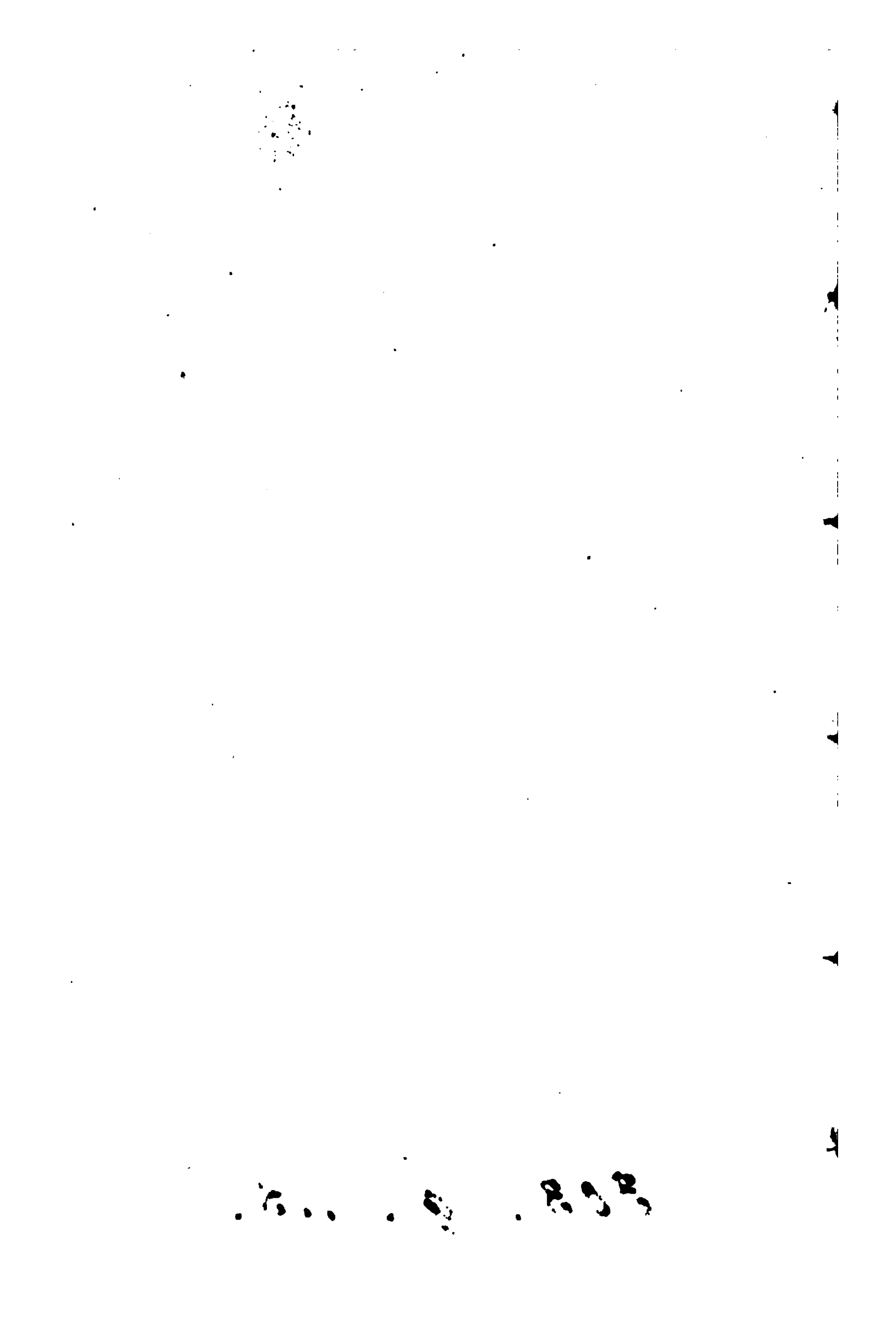
PAR

A. BOURGUIGNON



PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL.

1873



INTRODUCTION

Les Latins, parallèlement à la langue littéraire dont les principaux monuments nous sont parvenus, avaient un idiome populaire qui ne s'écrivait pas, et dont l'écart avec le latin classique était très-nettement marqué à l'époque de la conquête de la Gaule par César. Après la conquête, le latin classique et le latin populaire s'implantèrent simultanément dans la Gaule. Le latin classique, adopté par les hautes classes, fut cultivé avec honneur au deuxième siècle dans les écoles gauloises; mais cette culture fut passagère. Au commencement du cinquième siècle, le latin classique n'était plus connu en Gaule que d'un petit nombre de lettrés, et l'invasion de 406 l'en fit disparaître tout à fait. Quant au latin populaire, il fut, dès le premier siècle de notre ère, forcément accepté par la masse de la population gauloise, qui oublia peu à peu sa langue nationale, le celtique.

L'invasion des Franks n'exerça pas sur le latin populaire la même influence que sur le latin classique. Les vainqueurs adoptèrent au contraire la langue des vaincus, et l'idiome latin vulgaire, parlé à la fois par les Gaulois et par les Franks, avec addition de quelques éléments celtiques et germaniques, se développa avec une vie propre, en donnant naissance, dès le neuvième siècle, à deux langues dont le domaine était séparé par la Loire. Ces deux langues sont la langue d'*oïl*, au nord, et la langue d'*oc*, au midi, dénominations qui proviennent de ce que le mot qui exprime l'affirmation (*oui*, en français moderne) était *oïl* au nord, et *oc* au midi.

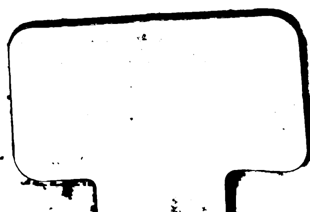
La langue d'oc (ou le provençal), après avoir jeté un vif éclat au douzième siècle dans les poésies des troubadours, continua d'être employée dans le midi, même comme langue officielle, jusqu'à l'ordonnance de 1525 qui rendit l'usage de la langue française obligatoire dans tous les actes publics. Elle se retrouve, sans modifications notables, dans les patois du Midi.

La langue d'oïl, avec ses trois dialectes principaux, le bourguignon, le picard et le normand, est pleinement constituée au douzième et au treizième siècle, et possède à cette époque des lois grammaticales précises, dont l'exposition fait l'objet du présent ouvrage.

A partir du quatorzième siècle, ces lois grammaticales sont méconnues, et par des altérations, des

transformations et des progrès successifs, le dialecte de l'Ile-de-France, qui se rattache au dialecte bourguignon, devient la langue française actuelle, et supplante, en tant que langues littéraires, les dialectes des autres provinces. Ceux-ci dès lors persistent seulement à l'état de patois, c'est-à-dire à l'état de langues populaires, parlées et non écrites, et distinctes de la langue officielle du pays.


00084412P



PLURIEL.

	masculin.	féminin.
Sujet.	li	les
Régime direct . .	les	les
Régimes indirects.	des als, aus, aux, as, az ens, es, ez	des als, aus, aux, as, az ens, es, ez

Observations. — 1° Il est visible que l'article défini dérive du pronom *ille*. Toutefois, comme nous le verrons plus loin, chapitre II, § 3, l'accent tonique, dans les mots de formation populaire et ancienne, persiste en français sur la même syllabe qu'en latin ; or, dans le mot latin *ille*, l'accent tonique porte sur la syllabe *il* et non sur la syllabe *le*, et cependant la syllabe *il* a disparu complétement dans l'article français. Cette exception peut s'expliquer par un déplacement de l'accent tonique dans le latin populaire, qui accentuait probablement *ille* sur la dernière syllabe. Déjà les comiques latins faisaient brève la première syllabe de *ille*.

2° Les formes du sujet et celles du régime direct sont des formes simples, qui constituent, les unes un cas nominatif, et les autres un cas accusatif. Les formes des régimes indirects sont, au contraire, des formes composées, qui résultent de la combinaison des prépositions *de*, *à*, *en*, avec les formes du régime direct. Les formes composées *del*, *deu*, *dou*, *do*, *du*, *des*, dans lesquelles la préposition *de* s'est incorporée avec les formes du régime direct, peuvent être considérées comme un génitif-ablatif. Les formes composées *al*, *au*, *als*, *aus*, *aux*, *as*, *az*, dans lesquelles la préposition *à* s'est incorporée avec les formes du régime direct, peuvent être considérées comme un datif. Les formes composées *enl*, *el*, *eu*, *ou*, *u*, *on*, *ens*, *es*, *ez*, dans lesquelles la préposition *en* s'est

GRAMMAIRE

DE LA

LANGUE D'OÏL

II

et du cas régime se perd ; le cas sujet disparaît et le cas régime (*le*, *la*, *les*) subsiste seul.

6° Plusieurs formes de l'article, qui ont disparu de la langue française, ont survécu dans différents patois. Par exemple, les formes *lo*, *lai*, *de lai*, *ai lai*, *es* se retrouvent dans le patois lorrain (*es* dans le sens du datif et non dans le sens de *en les*).

7° Cette dernière forme *es* existe encore aujourd'hui, avec le sens propre de *en les*, dans quelques expressions qui sont un reste de la vieille langue : bachelier *ès* lettres, *ès* sciences, c'est-à-dire bachelier dans les lettres, dans les sciences, saint Pierre *ès* liens, c'est-à-dire saint Pierre dans les liens.

§ 2. Article indéfini.

SINGULIER

	masculin.	féminin.
	—	—
Sujet	uns, ung (forme moins ancienne)	une
Régime direct ou indirect.	un, ung	une

PLURIEL

	masculin.	féminin.
	—	—
Sujet	un	unes
Régime direct ou indirect.	uns	unes

Observations. — 1° L'article indéfini dérive du latin *unus*, qui, outre la signification de *un*, *un seul*, avait aussi celle de notre article *un*, *une*.

2° L'article indéfini pouvait s'employer au pluriel : *unes femes* (femmes), *quædam feminæ*.

CHAPITRE II

DU SUBSTANTIF

§ 1. Règle de l'*s* finale.

Dans la langue d'oïl, comme dans la langue d'oc, le substantif obéit à une règle fondamentale qu'on peut formuler ainsi :

Le substantif singulier, sujet, s'écrit avec une *s* finale, et le substantif singulier, régime direct ou indirect, sans *s* finale; le substantif pluriel, sujet, s'écrit sans *s* finale, et le substantif pluriel, régime direct ou indirect, avec une *s* finale; de telle sorte que le substantif possède deux formes, l'une avec *s* finale, pour le singulier sujet et le pluriel régime, l'autre sans *s* finale, pour le singulier régime et le pluriel sujet. Par exemple :

	aingle, ange.	*mur*	*chien*
Singulier, sujet de la proposition. . . Pluriel, régime direct ou indirect. .	aingles	murs	chiens
Singulier, régime direct ou indirect. Pluriel, sujet de la proposition. . . .	aingle	mur	chien

Cette règle admet une double restriction :

1° Les substantifs féminins, terminés par un *e* muet, font exception à la règle de l'*s* finale; cette exception fera l'objet du § 2.

2° Les substantifs dérivés des substantifs latins imparisyllabiques de la troisième déclinaison, suivent la règle

de l'*s* finale, *sous certaines modifications*, qui seront exposées plus bas, au § 3.

Ces deux classes de substantifs écartées, la règle est absolument générale. Le petit nombre de passages où elle se trouve violée ne saurait prévaloir contre les textes concordants et décisifs qui l'établissent.

Quelle explication donner de cette règle, au premier abord si étonnante? — En latin, le cas sujet est le nominatif, et il y a quatre cas régimes : l'accusatif, le génitif, le datif et l'ablatif. Une simplification se présente d'elle-même à des hommes peu soucieux des distinctions délicates : elle consiste à admettre un seul cas régime, comme il y a un seul cas sujet. Mais alors quel cas choisir comme cas régime, marquant à la fois le régime direct et les divers régimes indirects? Évidemment, c'est l'accusatif, car ce cas, marquant le régime direct, est, dans la langue latine, plus fréquemment employé, à lui seul, que les trois autres cas régimes pris ensemble. On obtient donc ainsi une sorte de déclinaison réduite à deux cas, le cas sujet (nominatif des Latins) et le cas régime (accusatif des Latins). Actuellement, tâchons de nous rendre compte de la façon dont ces deux cas ont pu être tirés, dans la langue d'oïl, des deux cas qui leur correspondent dans la langue latine.

La première déclinaison latine, type des substantifs féminins en *e* muet, et la troisième déclinaison imparisyllabique, ayant formé des substantifs dont le cas sujet et le cas régime ne se conforment pas du tout, ou ne se conforment pas complétement à la règle de l'*s*, il nous faut, pour saisir le mode général de formation du cas sujet et du cas régime dans la langue d'oïl, écarter la première déclinaison et la troisième déclinaison imparisyllabique. Considérons donc uniquement le nominatif et l'accusatif

du singulier et du pluriel dans la deuxième déclinaison, dans la troisième déclinaison parisyllabique, dans la quatrième et dans la cinquième déclinaison, en laissant de côté les substantifs neutres, la langue d'oïl n'ayant pas le genre neutre.

	2e déclin.	3e déclin. parisyllabique.	4e déclin.	5e déclin.
	—	—	—	—
Singulier nominatif .	dominus	collis	fructus	dies
— accusatif. .	dominum	collem	fructum	diem
Pluriel nominatif . .	domini	colles	fructus	dies
— accusatif . .	dominos	colles	fructus	dies

Dans chacune de ces déclinaisons se produit, au singulier, un double fait : 1° le cas sujet prend l'*s* finale : *dominus*, *collis*, *fructus*, *dies ;* 2° le cas régime ne prend pas l'*s* finale : *dominum*, *collem*, *fructum*, *diem*. — D'où la première partie de la règle de l'*s :* le substantif singulier, sujet, s'écrit avec une *s* finale, et le substantif singulier, régime direct ou indirect, sans *s* finale.

Dans les mêmes déclinaisons se produit encore, au pluriel, un double fait : 1° le cas sujet tantôt ne prend pas (deuxième déclinaison), tantôt prend (troisième, quatrième et cinquième déclinaison) l'*s* finale; 2° le cas régime prend constamment l'*s* finale. — Le cas régime du pluriel prenant constamment l'*s* finale, et le cas sujet du pluriel tantôt ne prenant pas, tantôt prenant l'*s* finale, si l'on veut former, pour le pluriel des substantifs de la langue d'oïl, une règle générale qui permette de distinguer facilement le cas régime du cas sujet, il est bien naturel d'admettre que le cas régime du pluriel prenne constamment l'*s* finale et que le cas sujet du pluriel ne prenne pas l'*s* finale. — D'où la deuxième partie de la règle de l'*s :* le substantif pluriel, sujet, s'écrit sans *s*

finale, et le substantif pluriel, régime direct ou indirect, avec *s* finale.

§ 2. Exception à la règle de l'*s* finale : substantifs féminins terminés par un *e* muet.

Comme nous l'avons dit, la règle de l'*s* finale ne s'applique pas aux substantifs féminins terminés par un *e* muet.

Les substantifs féminins terminés par un *e* muet ne prennent l'*s* finale au singulier, ni comme sujets, ni comme régimes; ils prennent l'*s* finale au pluriel, et comme sujets, et comme régimes. Par exemple :

Singulier, sujet de la proposition. . / Singulier, régime direct ou indirect.	fontaine[1] voie virgine (vierge)
Pluriel, sujet de la proposition. . . / Pluriel, régime direct ou indirect .	fontaines voies virgines

Ces substantifs sont formés sur le type de la première déclinaison latine. Dans la première déclinaison, l'*s* ne se rencontrant au singulier, ni au sujet (*rosa*) ni au régime (*rosam*), la présence ou l'absence de l'*s* ne pouvait, pour les dérivés de cette déclinaison, marquer la distinction des cas. On attribua alors à l'*s* finale la distinction des nombres. En effet, dans la première déclinaison latine, l'*s* ne se rencontrant au singulier, ni au cas sujet (*rosa*), ni au cas régime (*rosam*), et se trouvant au pluriel à l'un de ces cas (*rosas*), il a été bien naturel d'admettre que l'absence de l'*s* finale marquerait le nombre singulier, et la présence de l'*s* finale, le nombre pluriel, dans les substantifs formés sur le type de la première déclinaison.

[1] Du bas latin *fontana*, dérivé de *fons, fontis*.

Les substantifs féminins terminés par un *e* muet, rejettent l'*s* finale aux deux cas du singulier, et prennent l'*s* finale aux deux cas du pluriel, lors même qu'ils ne sont pas dérivés de la première déclinaison latine : par analogie avec ceux qui sont dérivés de cette déclinaison, ils en suivent le type. Par exemple, le substantif *virgine* (vierge), dérivé de la troisième déclinaison latine, s'écrit *virgine* aux deux cas du singulier, et *virgines* aux deux cas du pluriel.

Faisons observer en passant que, dans ce mot *virgine*, l'*i* ne se fait pas sentir, afin que l'accent tonique qui se trouve en latin sur la syllabe *vir*, reste en français sur la même syllabe (Ampère, *Histoire de la formation de la langue française*, nouv. éd., p. 36, note de M. Paul Meyer). On comprendra la portée de cette observation, après avoir lu le § 3.

La règle exceptionnelle qui fait de l'*s* finale la marque du nombre pluriel s'applique donc à tous les substantifs féminins terminés par un *e* muet ; d'un autre côté, elle s'applique exclusivement à ces substantifs, et non pas aux substantifs féminins non terminés par un *e* muet, comme *doleur* (douleur), *occasion*, *clarté*. Ceux-ci rentrent dans la règle générale de l'*s* finale.

§ 3. Modifications à la règle de l'*s* finale : substantifs dérivés des substantifs latins appartenant à la 3ᵉ déclinaison impariysllabique.

Les substantifs dérivés des substantifs latins appartenant à la troisième déclinaison imparisyllabique, suivent la règle de l'*s* finale sous certaines modifications amenées par l'influence de l'accent tonique.

On appelle *accent tonique* ou *accent proprement dit*, l'élévation de la voix sur une syllabe.

En grec, l'accent tonique peut occuper trois positions : la dernière syllabe du mot, la pénultième et l'antépénultième.

En latin, l'accent tonique, sauf quelques exceptions, ne porte pas sur la dernière syllabe du mot : il porte sur la pénultième ou sur l'antépénultième. — Dans les dissyllabes, quelle que soit la quantité de chacune des deux syllabes, l'accent est sur la pénultième : *rósa* (*rŏsă*), *rósas* (*rōsās*), *fórtis* (*fōrtĭs*), *fórtes* (*fōrtēs*). — Dans les polysyllabes (de plus de deux syllabes) dont la pénultième est longue, l'accent est sur cette pénultième, peu importe que la dernière soit brève ou longue : *románus* (*romānŭs*), *romános* (*romānōs*). — Dans les polysyllabes dont la pénultième est brève, l'accent est sur l'antépénultième, peu importe que cette antépénultième soit brève ou longue, et que la dernière soit brève ou longue : *túrpiter* (*túrpĭtĕr*), *ácuunt* (*ăcŭūnt*). — Les accents qui se trouvent dans la plupart des éditions classiques, *rosâ*, *manûs*, *circùm*, n'ont rien de commun avec l'accent tonique. L'accent circonflexe, placé sur les ablatifs singuliers de la première déclinaison et les génitifs singuliers de la quatrième, contredit même entièrement les règles de l'accentuation latine, et J.-L. Burnouf (*Préface de la Méthode latine*) proposait, avec beaucoup de raison, de le remplacer par le signe de la longue.

En français, l'accent tonique n'affecte que deux places dans le mot, la dernière syllabe ou la pénultième. Il est placé sur la dernière syllabe, quand cette dernière syllabe a la terminaison masculine, c'est-à-dire n'a pas d'*e* muet final : *vertú*, *vertueúx*, *monumént*. Il est placé sur la pénultième, quand la dernière syllabe a la terminaison féminine, c'est-à-dire a un *e* muet final : *vertueúse*, *aimáble*, *sensíble*.

Notre accent écrit (aigu, grave ou circonflexe) n'est pas le signe de l'accent tonique. Ainsi, dans *pénible*, l'accent écrit est sur la syllabe *pe*, et l'accent tonique sur la syllabe *ni;* dans *hâter*, l'accent écrit est sur la syllabe *ha*, et l'accent tonique sur la syllabe *ter;* dans *là-bas*, l'accent écrit est sur la syllabe *la*, et l'accent tonique est sur la syllabe *bas*.

Ces notions sur l'accent tonique en latin et en français une fois établies, nous pouvons poser le principe suivant :

Les mots français tirés du latin en ont été dérivés par deux voies différentes. Les uns sont de formation populaire et ancienne, les autres de formation savante et moderne. Dans les mots de formation populaire et ancienne, l'accent tonique reste en français sur la même syllabe qu'il occupait en latin, et la syllabe qui suit la syllabe accentuée se prête aux modifications qui rendent cette accentuation possible; au contraire, dans les mots de formation savante et moderne, l'accent tonique se déplace.

Mots de formation populaire : *clóre*, de *claúdere; doutér* (*doubtér*), de *dubitáre; courónne*, de *coróna; églíse*, de *ecclésia; semaíne* (*sepmaíne*), de *septimána*.

Mots de formation savante : *pudeúr*, de *púdor; perceptión*, de *percéptio; plébiscíte*, de *plebíscitum*.

Le même mot latin a produit quelquefois un dérivé de formation populaire et un autre de formation savante : par exemple le latin *cáncer* a produit le mot populaire *cháncre* et le mot savant *cancér;* le latin *débitum* a produit le mot populaire *détte* (*débte*) et le mot savant *debít;* le latin *móbilis* a produit le mot populaire *meúble* et le mot savant *mobíle* (voyez M. Egger, *Grammaire comparée*, chap. XXI, *De l'étymologie;* M. Littré, *Histoire de*

la langue française, t. I, p. 240 et suiv.; M. Gaston Paris, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*; M. Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, p. 72 et suiv.).

Le principe de la fixité de l'accent tonique sur la même syllabe dans le mot latin et dans le mot français qui en a été dérivé par une formation populaire et ancienne, va nous servir à expliquer certains faits grammaticaux fort curieux.

Par suite de cette fixité de l'accent tonique, ceux des imparisyllabiques de la troisième déclinaison latine, qui déplacent l'accent tonique du nominatif, ont donné naissance, dans la langue d'oïl, à des substantifs qui déplacent nécessairement au singulier régime l'accent tonique du singulier sujet, et qui par suite présentent au singulier deux formes nettement différenciées dans le corps même du mot, l'une pour le cas sujet et l'autre pour le cas régime.

Formes latines au nominatif.	Formes correspondantes en langue d'oïl au cas sujet.	Formes latines à l'accusatif.	Formes correspondantes en langue d'oïl au cas régime.
impérátor	emperere	imperatórem	empereor, empereour
salvátor	salvaire	salvatórem	salveor, salvaor
adjutátor	ajuere	adjutatórem	ajuedur
peccátor	pechierre,	peccatórem	pecheor
(. . . . .)	lechierre[1]	(. . . . .)	lecheor

[1] Le mot *lechierre*, *lecheor* n'a pas de substantif latin correspondant, et les terminaisons du cas sujet et du cas régime lui ont été attribuées par analogie avec d'autres mots semblables tels que *emperere*, *empereor*. Le mot *lechierre* ou *lichierre* vient du verbe *lecher*, *lichier*, dérivé lui-même de l'ancien haut-allemand *lecchôn* (allemand moderne *lecken*), et signifie *qui aime la bonne chère et les plaisirs*. Ce mot est resté dans la langue populaire, au moins dans certaines provinces : *c'est un fameux licheur* (voyez M. Burguy, *Glossaire étymologique de la langue d'oïl*, au mot *lecher*, *lichier*).

Formes latines au nominatif.	Formes correspondantes en langue d'oïl au cas sujet.	Formes latines à l'accusatif.	Formes correspondantes en langue d'oïl au cas régime.
(. . . . .)	trouvere [1]	(. . . . .)	trouveor
mentítor	menterre	mentitórem	menteor
tradítor [2]	traïtre,	traditórem	traïtour, traïteur
cántor	chantre	cantórem	chanteur
pástor	pastre	pastórem	pasteur
fáctor	faitre	factórem	facteur
antecéssor	ancestre	antecessórem	ancessor, ancesseur
sénior [3]	sendre, sire	seniórem	signor, seigneur, sieur
májor	maire	majórem	maïeur
látro	lere, lierre	latrónem	larun, laron, larron
(. . . . .)	ber [4]	(. . . . .)	baron

[1] Le mot *trouvere* n'a pas de substantif latin correspondant, et les terminaisons *ere, eor* lui ont été attribuées, comme au mot *lechierre, lecheor,* par analogie avec d'autres mots semblables. Il vient du verbe *trover, trouver,* parce que le poëte est un inventeur, un trouveur. Quant à l'étymologie du mot *trouver,* elle est incertaine. L'opinion la plus vraisemblable est celle de M. Diez, suivant laquelle trouver vient de *turbare,* troubler, et par suite chercher, remuer, et finalement trouver.

[2] *Tradītor* au lieu de *tradĭtor*. L'*i* s'est allongé par analogie avec mentītor et autres substantifs analogues où l'*i* est long parce qu'ils sont formés de supins appartenant à la 4e conjugaison latine.

[3] *Senior,* par contraction et par intercalation du *d,* a donné la forme *sendre;* celle-ci, par des altérations successives (sindre, sidre), a donné la forme *sire,* qui existe encore aujourd'hui dans la langue. Au lieu de *sendre,* on trouve dans les serments *sendra*. Dans *sendra,* l'*a* se faisait peu sentir, et l'accent tonique était sur la syllabe *sen*. *Seniorem* a donné *seigneur,* d'où est venu par corruption *sieur*. *Sire* (cas sujet), en se combinant avec *mes* (cas sujet du pronom possessif), a donné naissance au mot *messire; seigneur* (cas régime), *sieur* (aussi cas régime), en se combinant avec *mon* (cas régime du pronom possessif), ont donné naissance aux mots *monseigneur, monsieur*.

[4] *Ber, baron* ne paraît pas avoir de substantif latin correspondant, et l'origine n'en a pas été jusqu'à présent convenablement expliquée. *Ber, baron* signifie, en langue d'oïl, *homme courageux, homme noble qui porte les armes*. Il est bien difficile de rattacher ce mot avec quelque vraisemblance au latin *baro,* qui signifie *homme stupide*. Quant aux terminaisons du cas sujet et du cas régime, elles lui ont été attribuées par analogie avec d'autres mots semblables, tels que *lere, larron*.

Formes latines au nominatif.	Formes correspondantes en langue d'oïl au cas sujet.	Formes latines à l'accusatif.	Formes correspondantes en langue d'oïl au cas régime.
(. . . . .)	fel[1]	(. . . . .)	felon
fálco	fauc	falcónem	faucon
glúto	gloz, glouz	glutónem	glouton
(. . . . .)	gars[2]	(. . . . .)	garson, garçon
(. . . . .)	compain[3]	(. . . . .)	compagnon
Húgo (nom propre)	Hue, Hugue	Hugónem	Huon, Hugon
ínfans	enfe	infántem	enfant
sérpens	serpe	serpéntem	serpent
ábbas	abbe	abbátem	abbé
népos	niés	nepótem	nevou, neveu

Par les exemples ci-dessus, on voit qu'au singulier le cas sujet et le cas régime des substantifs qui ont subi un déplacement d'accent, se distinguent très-fortement, sans qu'il soit utile d'introduire au cas sujet du singulier une *s* finale contraire à l'étymologie; c'est pourquoi les substantifs dont il s'agit ont formé originairement et régulièrement le cas sujet du singulier sans *s* finale (voyez M. Littré, t. II, p. 329 et suiv. et *passim*; M. Gaston Paris, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*). — Au pluriel, le rôle de l'*s* finale reparaît. La forme sans *s* du régime singulier est aussi celle du sujet pluriel, et

[1] *Fel, felon*, scélérat, traître. On trouve le latin barbare *fello, fellonis*, avec le même sens, dans les Capitulaires de Charles le Chauve. L'origine en est inconnue.

[2] *Gars*, mot d'origine inconnue, et signifiant proprement, *un enfant mâle, un jeune homme*, mais cependant employé fréquemment dans l'ancienne langue avec le sens de vaurien, homme débauché. Le substantif féminin correspondant *garsè*, *garce*, signifie un enfant du sexe féminin, une jeune fille, une servante, mais sans se prendre, comme aujourd'hui, en mauvaise part : *où keurent karoler ces garces?* où courent danser ces jeunes filles?

[3] *Compain* ou *compaing*, proprement *qui mange le même pain*, n'a pas de substantif latin correspondant. On reconnaît facilement les deux éléments latins *cum*, avec, et *panis*, pain.

le régime pluriel s'obtient en y ajoutant une *s* finale. On a donc en définitive trois formes : l'une pour le sujet au singulier, une seconde pour le régime au singulier et le sujet au pluriel, une troisième pour le régime au pluriel.

Singulier, sujet de la proposition . .	emperere	pastre	lierre
Singulier, régime direct ou indirect. } Pluriel, sujet de la proposition . . . }	empereor	pasteur	larron
Pluriel, régime direct ou indirect. .	empereors	pasteurs	larrons

Par suite de la fixité de l'accent tonique dans les mots de formation populaire, ceux des substantifs parisyllabiques de la troisième déclinaison latine qui ne déplacent pas l'accent tonique du nominatif singulier ne peuvent pas produire en français de formes qui le déplacent, mais, par cela même qu'ils ont à l'accusatif singulier une syllabe de plus qu'au nominatif, ils peuvent produire en français deux formes différentes au singulier, l'une pour le cas sujet, l'autre pour le cas régime.

Formes latines au nominatif.	Formes correspondantes en langue d'oïl. cas sujet.	Formes latines à l'accusatif.	Formes correspondantes en langue d'oïl au cas régime.
hómo	hom	hóminem	home
cómes	cons, cuens, quens	cómitem	comte

Dès lors ces substantifs sont susceptibles, comme ceux qui ont subi un déplacement d'accent, de revêtir trois formes distinctes : l'une (sans *s* finale) pour le sujet au singulier, une seconde pour le régime au singulier et le sujet au pluriel, et une troisième pour le régime au pluriel.

Singulier, sujet de la proposition . . .	hom	cuens, quens, cons
Singulier, régime direct ou indirect. . } Pluriel, sujet de la proposition. . . . . }	home	comte
Pluriel, régime direct ou indirect . . .	homes	comtes

Toutefois, un certain nombre seulement des imparisyllabiques latins qui ne déplacent pas l'accent du nominatif, ont suivi l'analogie des imparisyllabiques qui déplacent l'accent, en produisant en français deux formes au singulier, et par suite trois formes, tant pour le singulier que pour le pluriel (*hom*, *home*, *homes*). Il n'y avait pas, en effet, pour les imparisyllabiques latins qui ne déplacent pas l'accent, une nécessité grammaticale de produire au singulier deux formes de nature à se différencier sans le secours de l'*s* finale. Aussi beaucoup d'imparisyllabiques se sont comportés comme les parisyllabiques, et ont produit des substantifs français qui suivent entièrement la règle de l'*s* finale, c'est-à-dire qui ont deux formes seulement : l'une pour le sujet au singulier et le régime au pluriel, l'autre pour le régime au singulier et le sujet au pluriel.

Sing., sujet de la proposition. Plur., régime dir. ou indir.	cuers (cœur)	rois, reis	fleurs
Sing., régime dir. ou indir. Plur., sujet de la proposition.	cuer	roi, rei [1]	fleur

L'influence de la règle de l'*s* finale a même été si puissante, que très-souvent les textes ajoutent sans utilité une *s* finale au cas sujet du singulier des substantifs dérivés d'imparisyllabiques, lors même que ces substantifs, par les lois naturelles de la dérivation, sont déjà pourvus d'une double forme pour le cas sujet et le cas régime du singulier. Cette *s* finale s'est introduite par analogie avec la

[1] Les formes en *ei*, *reis*, *rei*, sont normandes. Au lieu de *roi*, on a écrit aussi *roy* par un *y*, mais à une époque plus récente. En général, l'*i* à la fin ou dans le corps des mots a été souvent remplacé par un *y*. Cette substitution s'est faite surtout après le quatorzième siècle; mais on en trouve des exemples dans l'origine de la langue. L'*y* a quelquefois même remplacé l'*i* : *yglise* pour *eglise*.

terminaison de la généralité des substantifs. On trouve donc à la fois au cas sujet du singulier :

emperere (forme régulière)	et empereres (forme altérée)
pechierre	pechierres
pastre	pastres
sire	sires
maire	maires
lierre	lierres
enfe	enfes
hom	homs

M. Burguy (*Grammaire de la langue d'oïl*, t. I, p. 68-81) estime que les formes *empereres*, *pastres*, *lierres*, *homs*, sont les formes véritables et primitives, et que les formes *emperere*, *pastre*, *hom*, etc., ont été introduites parce que dans ces substantifs « la forme du sujet singulier étant fort différente de toutes les autres, on avait pensé qu'il n'était pas nécessaire de lui donner toujours l'*s* caractéristique. » Mais précisément parce qu'il n'était pas nécessaire de donner l'*s* finale à la forme du sujet singulier de ces substantifs, il est bien difficile d'admettre qu'elle leur ait d'abord été attribuée contrairement à l'étymologie, et supprimée ensuite.

En résumé, les substantifs dérivés des imparisyllabiques latins suivent la règle de l'*s* sous les modifications suivantes : — 1° Les dérivés des imparisyllabiques dont l'accent tonique se déplace en latin, ne suivent la règle de l'*s* qu'au pluriel ; au singulier, le déplacement même de l'accent tonique leur donne deux formes suffisamment différenciées, et, en somme, ils ont trois formes : l'une pour le sujet au singulier, une seconde pour le régime au singulier et le sujet au pluriel, une troisième pour le régime au pluriel (*lierre*, *larron*, *larrons*). — 2° Parmi les dérivés d'imparisyllabiques dont l'accent tonique ne se

déplace pas en latin, les uns suivent l'analogie des imparisyllabiques dont l'accent se déplace, et ont, comme ceux-ci, trois formes (*hom*, *home*, *homes*); les autres admettent, purement et simplement, la règle de l'*s* finale et n'ont que deux formes (*rois*, *roi*). — 3° Régulièrement et originairement les dérivés à triple forme n'ont pas l'*s* finale au cas sujet du singulier; toutefois, les textes ajoutent souvent cette *s* finale (*pastre*, forme régulière; *pastres*, forme altérée).

§ 4. Les trois déclinaisons.

Puisque, dans la langue d'oïl, les substantifs obéissent à la règle de l'*s* finale avec une double restriction, l'une applicable aux substantifs féminins terminés par un *e* muet, l'autre aux substantifs dérivés des imparisyllabiques de la troisième déclinaison latine, il en résulte que l'on peut admettre trois déclinaisons : — 1° déclinaison des substantifs féminins terminés par un *e* muet, ayant pour type la première déclinaison du latin et admettant deux formes, l'une pour le singulier, l'autre pour le pluriel; — 2° déclinaison de la généralité des substantifs ayant pour type l'ensemble même des déclinaisons latines et admettant deux formes, l'une pour le sujet au singulier et le régime au pluriel; — 3° déclinaison des substantifs à triple forme dérivés des imparisyllabiques qui déplacent l'accent tonique, et d'un certain nombre d'imparisyllabiques qui ne déplacent pas l'accent tonique.

	1re déclinaison.	2e déclinaison.	3e déclinaison.	
Singulier sujet . .	fontaine	murs	lierre	hom
Singulier régime.	fontaine	mur	larron	home
Pluriel sujet . . .	fontaines	mur	larron	home
Pluriel régime . .	fontaines	murs	larrons	homes

Cette troisième déclinaison de la langue d'oïl diffère de la seconde seulement par la forme particulière du nominatif singulier, forme qui a été amenée par l'influence de l'accent tonique des imparisyllabiques latins; quant aux autres cas, elle est entièrement conforme à la deuxième déclinaison, et formée, comme celle-ci, d'après l'ensemble même des déclinaisons latines, et non pas d'après l'une d'elles spécialement. Aussi est-ce par erreur que M. Diez (*Grammaire des langues romanes*) admet comme paradigme de la troisième déclinaison le mot *lierre*, *larron*, avec l'*s* finale au cas sujet du pluriel (*larrons*), et cette erreur provient de ce que M. Diez admet, comme types respectifs de la seconde et de la troisième déclinaison en langue d'oïl, la seconde et la troisième déclinaison des Latins, ce qui n'est pas entièrement exact.

§ 5. Particularités dans la forme de certains substantifs.

1° Les substantifs féminins non terminés par un *e* muet, comme *doleur* (douleur), *clarté*, *occasion*, suivent, avons-nous dit, la règle de l'*s*. Ces substantifs sont dérivés d'imparisyllabiques de la troisième déclinaison latine qui offraient cependant au singulier une double forme à reproduire : *dolor*, *dolorem; claritas*, *claritatem; occasio*, *occasionem*. Mais la forme présentée par l'accusatif latin a seule été introduite dans la langue, avec *s* finale au cas sujet, et sans *s* finale au cas régime. Toutefois, la double forme du cas sujet et du cas régime existe dans deux substantifs féminins dérivés d'imparisyllabiques en *or*, *orem*, et dans trois substantifs féminins dérivés d'imparisyllabiques en *as*, *atem*. Les voici, avec les formes latines correspondantes :

Cas sujet.	Cas régime.
caurre (cálor)	chaleur (calórem)
suer, sœur (sóror)	sereur (sorórem)
poverte (paupértas)	poverteit, poverté (paupertátem)
poeste (potéstas)	poesteit, poestet, poested, poesté (potestátem)
cit (cívitas)	citeit, citet, cited, cité (civitátem)

2° Un substantif dérivé de la deuxième déclinaison latine offre aussi deux formes au singulier : c'est le mot *prestre*, *prouvere*.

Cas sujet.	Cas régime.
prestre (*presbyter*)	prouvere, prouvaire (presbyterum)

Ce mot a été conservé, sous la forme du cas régime, dans le nom de l'une des rues de Paris qui avoisinent les Halles centrales, rue des *Prouvaires*.

3° Nous avons vu le nom propre *Húgo*, accusatif *Hugónem*, produire au cas sujet *Hue* et au cas régime *Huon*. On trouve, avec cette terminaison *on* pour le cas régime, un certain nombre de noms propres dérivés de mots latins appartenant à la seconde déclinaison : *Charles*, *Charlon; Phelippes*, *Phelippon; Lazares*, *Lazaron*. Par suite de la fixité de l'accent tonique sur la même syllabe dans la formation des mots d'origine populaire et ancienne, les formes *Charlon*, *Lazaron*, *Phelippon* ne peuvent être tirées de *Cárolum*, *Lazárum*, *Philíppum*. Ces cas régimes ont été pris pour des diminutifs, mais ils n'en ont pas le sens. Ils seraient, suivant M. Gaston Paris, un emprunt fait à la déclinaison franque. On expliquerait de la même manière les formes que présentent pour le cas sujet et le cas régime les noms féminins *Eve*, *Evain; Margherite*,

Margheritain; Berte, Bertain; nonne[1], *nonnain; pinte*[2], *pintain; ante*[3], *antain; pute*[4], *putain.*

4° Les substantifs qui ont une *s* finale au radical, comme ayant été tirés de substantifs neutres en *us*, gardent toujours cette *s*, et ainsi sont indéclinables ; par exemple, *cors* (*corpus*), *oes* ou *ues* (*besoin*, *usage*, du latin *opus*): *li cors*, *lo cors*, *à l'oes* (M. Burguy, t. I, p. 95). Suivant M. Littré (*Hist. de la langue française*, t. I, 153), l'*s* finale dans *cors* est une faute au cas régime, parce que « *corpus* n'a point d'*s* radicale. » Mais cette dernière assertion n'est pas exacte : Madvig dit positivement : « Dans *corpus*, l'*s* n'est point une désinence ; elle appartient au radical, et s'est changée en *r* au génitif » (*Gramm. lat. du docteur Madvig*, traduite par M. Theil, in-8°, Paris, Didot, 1870, p. 32).

5° Devant l'*s* finale, la lettre *m* peut se maintenir ou se changer en *n*, par exemple *noms* ou *nons; fums* ou *funs*, (*fumée*); *homs* (pour *hom*) ou *hons*. — Le mot *champ* fait au singulier sujet et au pluriel régime *chans*.

6° Devant l'*s* finale, la lettre *l* peut ou se maintenir (*chevals*), ou s'adoucir en *u* (*chevaus*), ou disparaître, et dans ce dernier cas, l'*s* finale se change ordinairement en *x* (*chevax*). L'*s* finale peut aussi se changer en *x*, même quand la lettre *l* s'adoucit en *u* (*chevaux*). *Chevals*,

[1] *Nonne* (nonne, religieuse), du latin *nonna*, femme chaste et pieuse.

[2] *Pinte*, nom de la poule dans le roman de *Renart*.

[3] *Ante*, du latin *amita*, tante paternelle, par suppression de l'*i* et changement de l'*m* en *n*. De *ante*, nous avons fait *tante*. L'origine du *t* initial de *tante* n'a pas encore été expliquée d'une manière satisfaisante.

[4] *Pute*, du latin *puta*, féminin de *putus*, jeune garçon. *Putus* ne se rencontre pas dans les auteurs latins. Mais son diminutif, *putillus*, est dans Plaute. *Pute* avait primitivement la signification de jeune fille ; cette signification s'est altérée comme celle du mot *garse*. En italien le mot *putta*, qui dérive également du latin *putus*, *puta*, se prend à la fois dans le sens de jeune fille et de fille livrée à la débauche.

chevaus, *chevax*, *chevaux*, sont ainsi quatre formes équivalentes pour le singulier sujet et le pluriel régime ; il en est de même de *ciels*, *cieus*, *ciex*, *cieux*. La lettre *l*, déjà représentée par *u*, s'intercale quelquefois entre l'*u* et l'*x* : *chevaulx*, forme vicieuse et plus récente, pour *chevaux*. — Les mots terminés en *ails* (au singulier sujet et au pluriel régime), dont plusieurs, du reste, ont concurremment avec la forme *ails*, une autre forme *als*, admettent comme équivalentes les terminaisons *ails*, *aus*, *aux* (*travails*, *travaus*, *travaux*), et abusivement la terminaison *aulx* (*travaulx*).

7° Devant l'*s* finale, les consonnes *c*, *f*, *p*, peuvent ou se maintenir ou disparaître : *sancs* ou *sans* (*sang*) ; *serfs* ou *sers* ; *colps* ou *cols* (*coup*).

8° Devant l'*s* finale, les dentales *t* et *d* disparaissent ordinairement : *serpens* au lieu de *serpents* ; *plais* (*procès*) au lieu de *plaits* ; *blés* au lieu de *bleds*.

9° Le *z* final est admis comme substitution de l'*s* finale dans un très-grand nombre de mots, et particulièrement quand l'*s* finale étant précédée d'une des dentales *t* ou *d*, cette dentale disparaît d'après la règle précédente : *serpens* ou *serpenz* ; *plais* ou *plaiz* ; *blés* ou *blez*.

10° L'*x* finale est admise comme substitution de l'*s* finale dans les terminaisons où la consonne *l* s'est adoucie en *u*, comme nous l'avons vu ci-dessus (6°), *chevaus* ou *chevaux*. L'*x* finale est encore admise comme substitution de l'*s* finale dans un très-grand nombre d'autres mots, particulièrement dans les substantifs terminés en *eu* et en *ou* : *feus* ou *feux* ; *caillous* ou *cailloux*, et dans quelques substantifs dérivés d'un primitif latin terminé en *x* : *berbis* ou *berbix* (du bas latin *berbix* ou *berbex*, pour *vervex*). L'*x* finale, comme nous l'avons vu ci-dessus (6°), peut se substituer à la terminaison *us*, quand cette ter-

minaison remplace elle-même *ls* : *chevax* = *chevaus*. L'*x* finale peut encore se substituer à *us* dans les substantifs terminés en *eu* et *ou*, encore bien que la terminaison ne provienne pas d'une *l* adoucie : *Dex* = *Deus*; *clox* = *clous*.

11° Un très-petit nombre de mots remontant à une époque très-ancienne présentent la forme et conservent l'emploi du génitif en *orum* et en *arum*; on trouve par exemple : *la gent paienor*, c'est-à-dire *gentem paganorum*; *tens ancianor*, c'est-à-dire *tempus antianorum* (*eorum qui ante fuerunt*); *geste Francor*, c'est-à-dire *gesta Francorum*; *tems Pascor*, c'est-à-dire *tempus Pascharum*, le temps de Pâques, le printemps; *la Nostre-Dame Chandeleur*, c'est-à-dire *festum nostræ Dominæ Candelarum*, la fête de Notre-Dame des Cierges, à cause des cierges de la Purification. — Le mot *chandeleur* est resté dans la langue moderne pour désigner cette fête. — Quant au mot *ancianor*, M. Burguy et d'autres linguistes le considèrent comme le comparatif de l'adjectif *antianus*.

§ 6. Rapprochements avec le français moderne.

1° La distinction du cas sujet et du cas régime s'oublie au quatorzième siècle. Le cas sujet disparaît et le cas régime subiste seul. Le cas régime n'ayant pas d'*s* au singulier (*mur*, *voie*, *chien*), l'absence de l'*s* devient la marque du singulier, et le cas régime ayant une *s* au pluriel (*murs*, *voies*, *chiens*), la présence de l'*s* devient la marque du pluriel. — Exceptionnellement, quelques mots conservent au singulier l'*s* finale, c'est-à-dire la forme du cas sujet : *fils* (*filius*), *puits* (*puteus*), *fonds* (*fundus*), etc.

2° Les substantifs dérivés des imparisyllabiques de la troisième déclinaison latine qui ont au singulier une double forme, suivent la même règle, c'est-à-dire conservent la forme du cas régime et perdent celle du cas sujet. Ainsi des doubles formes *lere*, *larron; enfe*, *enfant; hom*, *home*, ce sont les formes *larron*, *enfant*, *home* (*homme*), qui se conservent, et les autres qui se perdent.

Exceptionnellement, quelques mots conservent la forme du cas sujet et perdent celle du cas régime. Ainsi des formes *sœur*, *sereur; ancestre*, *ancesseur; traïtre*, *traïteur;* ce sont les formes *sœur*, *ancestre* (*ancêtre*), *traïtre* (*traître*), qui se conservent. — D'autres fois les doubles formes deviennent des mots distincts : *chantre* et *chanteur*, *pastre* (*pâtre*) et *pasteur*, *sire* et *seigneur*, *sieur*.

3° Dans l'ancienne langue (§ 5, 8°), le *t* disparaît ordinairement devant l'*s* finale. Quelques personnes suivent encore aujourd'hui cette règle dans les substantifs de plus d'une syllabe terminés en *ant* et *ent : enfans* pour *enfants*, *mouvemens* pour *mouvements*.

4° Dans l'ancienne langue, le cas régime du pluriel des substantifs terminés en *al* et en *ail*, admet, entre autres terminaisons, *aux* (voyez plus haut, § 5, 6°). C'est cette dernière qui a prévalu dans le français moderne pour le pluriel des substantifs en *al* et en *ail*. Aujourd'hui même, quelques substantifs en *al* et quelques substantifs en *ail* font respectivement leur pluriel en *als* et en *ails* : c'est un reste de la terminaison primitive du cas régime du pluriel dans l'ancienne langue. Le mot *travail* a dans la langue actuelle deux formes pour le pluriel : *travaux* et *travails*. Ces deux formes coexistent dans l'ancienne langue. Mais les grammairiens modernes ont cru devoir

attribuer des sens différents à chacune d'elles. *Travail* fait au pluriel *travails*, dit l'Académie, lorsqu'il désigne une espèce de machine de bois à quatre piliers, entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux vicieux pour les ferrer ou pour les panser; ou bien lorsque ce mot signifie un compte que chaque ministre rend au chef de l'État des affaires de son département, ou un rapport que les commis font au ministre de celles qui leur ont été renvoyées. Dans toutes les autres acceptions, le pluriel est *travaux*. Enfin, nous avons vu (§ 5, 6°) que dans l'ancienne langue les substantifs en *al* et en *ail* admettent au cas régime du pluriel, quoique irrationnellement, la terminaison *aulx*. Cette orthographe en *aulx* a persisté longtemps (*chevaulx*, *travaulx*), et le *Dictionnaire de l'Académie*, dernière édition, 1835, admet encore, comme pluriel du mot *ail*, la forme *aulx*, tout en autorisant la forme *ails*. — L'ancienne langue admet à la fois (voyez § 5, 6°) au cas régime du pluriel *ciels* et *cieux ;* ces deux formes coexistent encore aujourd'hui, mais les grammairiens modernes ont cru devoir leur attribuer des acceptions différentes, ce qu'ils ont fait également pour les mots *aïeuls* et *aïeux*, qui sont les mêmes étymologiquement, et pour les mots *yeux* et *œils*, qui sont aussi les mêmes étymologiquement.

5° Dans le français moderne, un certain nombre de substantifs terminés en *eu* et en *ou* prennent au pluriel *x* au lieu de *s : feux* au lieu de *feus ; cailloux* au lieu de *caillous*. L'ancienne langue (voyez § 5, 10°) admet au cas régime du pluriel *feus* ou *feux*, *caillous* ou *cailloux*. — Dans le français moderne, les substantifs en *eau* font leur pluriel en *eaux*. Ces mots ont eu primitivement, au cas régime du pluriel, une forme *ials*, *eals ;* l'*l* s'étant adoucie en *u* et l'*s* finale ayant admis pour équivalent l'*x*,

on a eu comme formes équivalentes *chastials*, *chasteals*, *chasteaus*, *chasteaux*. C'est cette dernière forme qui a prévalu.

6° Les substantifs masculins ou féminins actuellement terminés en *é*, comme *péché*, *cité*, oscillent dans l'ancienne langue entre les désinences *eit*, *et*, *ed*, *é* (*citeit*, *citet*, *cited*, *cité*). Par suite, on écrit au cas sujet du singulier et au cas régime du pluriel *citez*, *pechiez* (voyez § 5, 8° et 9°). De là vient que les substantifs terminés en *é* se sont écrits jusqu'à la fin du dix-septième siècle avec un *z* au pluriel. — Cette observation s'applique également aux participes en *é* (participes passés de la première conjugaison).

§ 7. Comment la langue d'oïl marque le rapport de dépendance entre deux substantifs.

Dans la langue d'oïl, le rapport de dépendance entre deux substantifs peut être marqué par la préposition *de*, placée entre le substantif déterminé et le cas régime du substantif déterminant, laquelle préposition se combine, s'il y a lieu, avec l'article joint à ce dernier substantif : *in figure de colomb*, en figure de colombe (cantique de sainte Eulalie) ; *la joie del pere et del fil*, la joie du père et du fils (Villehardoin) ; *li poples de la cited*, le peuple de la cité (Villehardoin). Le substantif déterminant forme ainsi, comme en latin, une sorte de génitif. Mais la langue d'oïl a aussi la faculté d'exprimer le rapport de dépendance entre deux substantifs sans l'emploi de la préposition *de*, en mettant simplement le substantif déterminant au cas régime : *la suer le roi*, la sœur du roi (Villehardoin). Cette construction permet de faire une inversion où le substantif déterminant se trouve placé entre

l'article et le substantif déterminé : *li Deu inemi*, les ennemis de Dieu.

La langue moderne a conservé de l'ancienne construction les expressions suivantes : *l'Hôtel-Dieu*, c'est-à-dire la maison de Dieu; *la Fête-Dieu*, c'est-à-dire la fête de Dieu; *le lever-Dieu*, c'est-à-dire l'élévation de la sainte Hostie ; *Dieu merci*, c'est-à-dire par le don de Dieu (*Dei mercede*)*; la Toussaint*, pour *la fête tous saints*, c'est-à-dire la fête de tous les saints.

Non-seulement la préposition *de*, mais la préposition *à*, peut se supprimer dans l'ancienne langue : *fut presentede Maximiien*, elle fut présentée à Maximiien (chant d'Eulalie).

CHAPITRE III

DE L'ADJECTIF

§ 1. Deux classes d'adjectifs et leur déclinaison.

Les adjectifs de la langue d'oïl se divisent en deux classes.

La première classe renferme ceux qui ont deux terminaisons, l'une pour le masculin, et l'autre, en *e* muet, pour le féminin; ils sont dérivés d'adjectifs latins qui ont également deux terminaisons différentes (*us*, *a*) pour le masculin et le féminin. Par exemple : *bon*, *bonne*, de *bonus*, *bona; long*, *longue*, de *longus*, *longa*.

La deuxième classe renferme ceux qui n'ont qu'une

terminaison pour le masculin et le féminin, c'est-à-dire qui ont la même terminaison, soit qu'ils se rapportent à un substantif masculin, soit qu'ils se rapportent à un substantif féminin. Ils sont dérivés d'adjectifs latins qui n'ont également qu'une terminaison pour le masculin et le féminin. Par exemple : *roial* de *regalis; grand* de *grandis; mortel* de *mortalis.*

Les adjectifs de la première classe, suivent, au masculin, la règle de l'*s* finale, c'est-à-dire qu'au masculin, ils ont une forme avec *s* finale pour le singulier sujet et le pluriel régime, et une forme sans *s* finale pour le singulier régime et le pluriel sujet; ils suivent, au féminin, la règle exceptionnelle des substantifs féminins terminés par un *e* muet, c'est-à-dire qu'au féminin, ils rejettent l'*s* finale aux deux cas du singulier et l'admettent aux deux cas du pluriel.

Les adjectifs de la deuxième classe suivent, aux deux genres, la règle de l'*s* finale, c'est-à-dire qu'ils ont une forme avec *s* finale pour le singulier sujet et le pluriel régime, tant au masculin qu'au féminin, et une forme sans *s* finale pour le singulier régime et le pluriel sujet, tant au masculin qu'au féminin.

Les modifications à la règle de l'*s* finale exposées chapitre I, § 3, et les particularités indiquées au chapitre I, § 5, sont d'ailleurs applicables aux adjectifs comme aux substantifs.

	1re classe.		2e classe.
	Masc.	Fém.	Des deux genres.
Singulier sujet. .	bons	bonne	roials *ou* roiaus (ls = us)
— régime.	bon	bonne	roial
Pluriel sujet. . .	bon.	bonnes	roial
— régime. .	bons	bonnes	roials *ou* roiaus

§ 2. Rapprochements avec le français moderne.

1° Au quatorzième siècle, la distinction du cas sujet et du cas régime, se perd pour l'adjectif comme pour le substantif. Le cas sujet disparaît et le cas régime subsiste seul.

2° Se perd également, à la même époque, la distinction des deux classes d'adjectifs : ceux de la deuxième classe sont confondus avec ceux de la première et admettent deux formes, l'une pour le masculin, l'autre pour le féminin : *grand-grande*, *royal-royale*, etc., au lieu de *grand*, *royal*, pour les deux genres. Il reste dans le français moderne des traces de l'ancienne distinction des deux classes d'adjectifs. L'une de ces traces se rencontre dans l'expression, un peu vieillie aujourd'hui, de *lettres royaux*, qui s'employait en parlant de certains actes expédiés en chancellerie au nom du prince. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* (dernière édition, 1835), au mot *lettres :* « Ces lettres de chancellerie s'appelaient généralement *lettres royaux*, l'usage ayant autorisé cette façon de parler. » *Cette façon de parler* remonte, on le voit, à l'origine de la langue, et est seule conforme à l'étymologie. On dit encore aujourd'hui *grand'mère*, *grand'faim*, etc. C'est aussi un reste de l'ancienne langue, dans laquelle l'adjectif *grand* demeurait invariable. L'apostrophe est un contre-sens ; elle suppose que *grand* est mis pour *grande;* c'est, au contraire, *grande* qui a pris, au féminin, la place de *grand*, quand l'étymologie du mot a été oubliée.

§ 3. Le comparatif.

La langue d'oïl forme le comparatif, comme le français actuel, au moyen du mot *plus*. Après le comparatif, on peut employer *que* ou *de*, par exemple *plus grand que moi* ou *de moi*.

Quelques adjectifs forment, conformément à l'usage latin, leur comparatif synthétiquement et d'un seul mot.

Formes latines au nominatif du singulier.	Formes correspondantes en langue d'oïl.	Formes latines à l'accusatif du singulier.	Formes correspondantes en langue d'oïl.
—	—	—	—
grándior	graindre	grandiórem	graignor, graigneur
mélior	mieldre	meliórem	meilleur
péjor	pire	pejórem	pejor, pior, pieur
májor	maire	majórem	majeur
mínor	menre, mendre	minórem	meneur, mineur
		fortiórem	forçor
		altiórem	haltor, halçor
		sordidiórem	sordeior, sordeor
		bellatiórem	bellezor, bellezour

Les quatre derniers mots *forçor*, *halçor*, *sordeor*, *bellezor*, ne sont connus que sous la forme du régime. Le mot *bellezor*, *bellezour* (plus beau) vient de *bellatior*, *bellatiorem*, comparatif de *bellatus*, dérivé lui-même de *bellus*, par addition du suffixe *atus*.

Les formes *graindre*, *mieldre*, *pire*, *maire*, *menre*, qui correspondent aux formes latines du nominatif singulier, prennent ou ne prennent pas l'*s* finale : *graindre* ou *graindres*, comme *pastre* ou *pastres;* elles sont (comme *pastre*, *pastres*) les formes du singulier sujet, tandis que les formes *graigneur*, *meilleur*, *pieur*, etc., servent régulièrement (comme *pasteur*) pour le singulier

régime et le pluriel sujet, et, avec une *s* finale, *graigneurs*, *meilleurs* (comme *pasteurs*) pour le pluriel régime. Mais ces distinctions n'ont pas toujours été observées.

Les formes du cas sujet *pire*, *moindre* (pour *mendre*), et les formes du cas régime *meilleur*, *majeur*, *mineur*, qui ont passé dans le français moderne, sont les seuls comparatifs que nous exprimions aujourd'hui en un seul mot. La forme *menre*, *manre*, a survécu sans altération dans le patois lorrain avec le sens de *mauvais* : *ç'ast moult manre*, c'est bien mauvais, proprement, c'est bien moindre (comme qualité).

§ 4. Le superlatif.

La langue d'oïl forme le superlatif, comme le français actuel, au moyen de l'une des deux expressions : *le plus*, *très*, et, quelquefois, par la réunion des deux expressions : *le plus*, *très*: *le plus très bel enfant*.

Elle a aussi quelques superlatifs formés des superlatifs latins en *issimus* : *grandisme* (*grandissimus*), *altisme*, *hautisme* (*altissimus*), *saintisme* (*sanctissimus*), *pessime* (*pessimus*), *cherisme* (*carissimus*). — Il ne faut pas confondre avec ces superlatifs les superlatifs en *issime* (*révérendissime*, *sérénissime*). Comme le dit fort justement M. Brachet (*Grammaire hist. de la langue franç.*), « nos mots en *issime* sont savants et ne remontent point au delà du seizième siècle; comme tous les mots qui ne datent point de la période populaire et spontanée, ils sont très-mal formés et violent la loi de l'accent. »

CHAPITRE IV

DU PRONOM

---

§ 1. Pronoms personnels.

PREMIÈRE PERSONNE.

Singulier.

Cas sujet.	eo (du latin *ego*); io, iu; ju, jou, jo, jeo, je, ge,
Cas régime direct. .	me (du latin *me*)
Cas régime indirect.	mi (du latin *mihi, mi*); moi; mei (dialecte normand)

Pluriel.

Cas sujet et cas régime. . nos (du latin *nos*); nous, nus

DEUXIÈME PERSONNE.

Singulier.

Cas sujet.	tu (du latin *tu*)
Cas régime direct .	te (du latin *te*)
Cas régime indirect.	ti (du latin *tibi*); toi; tei (dialecte normand)

Pluriel.

Cas sujet et cas régime. . vos (du latin *vos*); vous, vus

TROISIÈME PERSONNE.

	Singulier masculin.	Singulier féminin.
Cas sujet . .	il (de *ille*)	ele (de *illa*)
Cas rég. dir.	lo, lou, lu, le (de *illum*)	la, lai (de *illam*)
Cas rég. ind.	li, lui (de *illi*)	li, lui (de *illi*)

	Pluriel masculin.	Pluriel féminin.
Cas sujet . .	il (de *illi*) ; ils (forme moins ancienne)	eles (de *illæ*, l'*s* finale par application de la règle exceptionnelle des substantifs féminins en *e* muet)
Cas rég. dir.	les, els (de *illos*)	les, eles (de *illas*)
Cas rég. ind.	lor, lour, lur, leur (de *illorum*)	lor, lur, lour, leur (de *illorum*)

PRONOM RÉFLÉCHI DE LA TROISIÈME PERSONNE

(Pour les deux genres et les deux nombres.)

Cas régime direct. .	se (du latin *se*)
Cas régime indirect.	si (du latin *sibi*) ; soi; sei (dialecte normand)

Observations. — 1° Au singulier sujet, *eo*, *io*, *iu* sont les formes les plus anciennes du pronom de la première personne; elles se lisent dans les serments; plus tard, au douzième et au treizième siècle, l'*i* s'est prononcé en consonne (*j*), car *je* se trouve quelquefois écrit *ge*, ce qui fait connaître la prononciation.

2° Le dialecte picard emploie, au cas régime du singulier du pronom de la troisième personne, la forme du masculin pour la forme du féminin, *le* pour *la*.

3° Les formes *me*, *te*, *se*, *le*, marquent plus particulièrement le régime direct, et les formes *mi*, *moi*, *mei*, — *ti*, *toi*, *tei*, — *si*, *soi*, *sei*, — *li*, *lui*, plus particulièrement le régime indirect; mais il y a confusion fréquente entre les unes et les autres; une pareille confusion existe dans le français moderne : *il me frappe*, *frappe-moi* (*me*, *moi*, régimes directs); *il me donne*, *donne-moi* (*me*, *moi*, regimes indirects).

4° Dans le français moderne, *je*, *tu*, *il*, marquent exclusivement le sujet, comme dans la langue d'oïl; mais *moi*, *toi*, *lui*, qui, dans la langue d'oïl, marquent exclusi-

vement le régime, peuvent, dans le français moderne, marquer le sujet comme le régime.

§ 2. Pronoms possessifs.

LES PRONOMS MON, TON, SON

	Singulier masculin.	Singulier féminin.
Cas sujet . .	mes, mis (de *meus*)	ma, mai (de *mea*)[1]
Cas régime .	mon, men (de *meum*)	ma, mai (de *meam*)
Cas sujet. .	tes, tis (de *tuus*)	ta, tai (de *tua*)
Cas régime .	ton, ten (de *tuum*)	ta, tai (de *tuam*)
Cas sujet. .	ses, sis (de *suus*)	sa, sai (de *sua*)
Cas régime .	son, sen (de *suum*)	sa, sai (de *suam*)
	Pluriel masculin.	**Pluriel féminin.**
Cas sujet. .	mei, mi (de *mei*)	mes, mis (de *meæ*, l'*s* finale par application de la règle exceptionnelle des substantifs féminins en *e* muet).
Cas régime .	mes, mis (de *meos*)	mes, mis (de *meas*).
Cas sujet. .	tei, ti (de *tui*)	tes, tis (de *tuæ*)
Cas régime .	tes, tis (de *tuos*)	tes, tis (de *tuas*)
Cas sujet. .	sei, si (de *sui*)	ses, sis (de *suæ*)
Cas régime .	ses, sis (de *suos*)	ses, sis (de *suas*)

L'*a* de *ma*, *ta*, *sa*, tantôt s'élide, tantôt ne s'élide pas devant une voyelle : *ma amie* ou *m'amie* (d'où, par une corruption très-ancienne, *ma mie*), *ma amour* ou *m'amour* (*amour* est féminin dans l'ancienne langue). Le régime se trouve quelquefois employé pour le cas sujet, *mon*, *ton*, *son*, pour *mes*, *tes*, *ses*, au singulier, et *mes*, *tes*, *ses* pour *mi*, *ti*, *si*, au pluriel. Au quatorzième siècle, le cas sujet cède entièrement la place au cas régime. Dès

[1] Les pronoms *mea*, *tua*, *sua* étant accentués comme si *ea* et *ua* formaient diphthongue : dans les comiques latins, ces pronoms sont souvent comptés pour une seule syllabe.

cette époque s'introduit l'usage irrationnel d'employer le masculin *mon*, *ton*, *son* devant les substantifs féminins terminés par une voyelle : *mon amie;* toutefois, cet usage, quoique rare, n'était pas sans exemple avant le quatorzième siècle. On lit en effet, dans les *Sermons* de saint Bernard, *son impacience.*

LES PRONOMS MIEN, TIEN, SIEN

	Sing. masc.	Sing. fém.
Cas sujet	miens	moie, moe, meie, miue
Cas régime . . .	mien	moie, moe, meie, miue
Cas sujet	tuens, tiens	toie, toe, teie, tiue, tue
Cas régime . . .	tuen, tien	toie, toe, teie, tiue, tue
Cas sujet	suens, siens	soie, soe, seie, siue, sue
Cas régime . . .	suen, sien	soie, soe, seie, siue, sue
	Plur. masc.	**Plur. fém.**
Cas sujet	mien	moies, meies
Cas régime . . .	miens	moies, meies
Cas sujet	tuen, tien	toies, teies
Cas régime . . .	tuens, tiens	toies, teies
Cas sujet	suen, sien	soies, seies
Cas régime . . .	suens, siens	soies, seies

Ces pronoms sont dérivés, pour le masculin de *meus*, *tuus*, *suus*, avec addition d'un suffixe *anus*, et pour le féminin de *méa*, *túa*, *súa*. Ils s'emploient, dans la langue d'oïl : 1° comme les pronoms actuels *le mien*, *le tien*, *le sien*, c'est-à-dire après un substantif précédemment énoncé et sous-entendu avec le pronom : *tes fiz est morz*, *et li miens est vifs* (Livres des Rois) ; 2° devant un substantif avec l'article défini : *de la meie part le saluerai* (Livres des Rois) ; 3° devant un substantif avec l'article indéfini : *uns miens cousins* (Roman de la Violette) : cette tournure est encore usitée aujourd'hui dans le style familier ;

4° devant un substantif avec le pronom démonstratif : *sur cette meie terre* (Livres des Rois) : en latin, *in illa mea terra;* 5° un attribut de la proposition : *n'est mie soe* (Roman de Renart) : nous disons dans le style didactique : *ce corps est mien; il n'est pas moi-même.*

LES PRONOMS NOSTRE, VOSTRE

	Sing. masc.	Sing. fém.
Cas sujet. .	nostres (de *noster*, avec *s* finale par application de la règle générale de l'*s* finale); nos (par contraction)	nostre (de *nostra*); no
Cas régime.	nostre (de *nostrum*); no	nostre (de *nostram*); no
Cas sujet. .	vostres (de *voster*); vos	vostre (de *vostra*); vo
Cas régime.	vostre (de *vostrum*); vo	vostre (de *vostram*); vo

	Plur. masc.	Plur. fém.
Cas sujet. .	nostre (de *nostri*); no	nostres (de *nostræ*, l'*s* finale par application de la règle exceptionnelle des substantifs féminins en *e* muet); nos
Cas régime.	nostres (de *nostros*); no	nostres (de *nostras*); nos
Cas sujet. .	vostre (de *vostri*); vo	vostres (de *vostræ*); vos
Cas régime.	vostres (de *vostros*); vos	vostres (de *vostras*); vos

La distinction des formes *no* et *nos*, telle que nous venons de l'établir, ne paraît pas être exactement suivie dans les textes.

LE PRONOM LOR, LOUR, LUR, LEUR.

Forme unique pour le cas sujet et le cas régime, singulier et pluriel : *lor*, *lour*, *lur*, *leur*.

Ce pronom dérive du latin *illorum ;* nous l'avons déjà rencontré comme régime indirect du pronom personnel

(de la troisième personne) du pluriel. Dans le français actuel, il est invariable comme pronom personnel, *je leur ai dit*, et variable comme pronom possessif, *leurs terres*. Dans l'ancienne langue, il est également invariable dans les deux cas, conformément à l'étymologie.

§ 3. Pronoms démonstratifs.

LE PRONOM ICEL OU CEL (*celui*, *celle*).

	Singulier masculin.	Singulier féminin.
Cas sujet.	icil, icel (de *ecce ille*); icils (avec *s* finale); icis, iciz	icele (de *ecce illa*)
	cil, cel, cils, cis, ciz (par suppression de l'*i* initial)	celle
Cas régime.	icil, icel (de *ecce illum*); icelui (de *ecc'illi*, par analogie avec la forme *lui* du pronom personnel)	icele (de *ecce illam*)
	cil, cel, celui	celle

	Pluriel masculin.	Pluriel féminin.
Cas sujet.	icil, icel (de *ecce illi*)	iceles (de *ecce illæ*, l'*s* finale par application de la règle exceptionnelle des substantifs féminins en *e* muet)
	cil, cel	
Cas régime.	icils, icels (de *ecce illos*); iceus, iceux	iceles (de *ecce illas*)
	cils, cels, ceux, ceux	celles

La forme *icelui*, quoique marquant spécialement le régime, se trouve aussi employée pour le cas sujet. Les formes *icil* (*cil*), *icel* (*cel*), ont été employées concurremment pour le cas sujet et pour le cas régime du singulier; cependant on paraît avoir préféré *icil* (*cil*) pour le sujet, et *icel* (*cel*) pour le régime. Le cas régime *icelui* (*celui*), a donné le pronom actuel *celui*, *celle*. Les formes compo-

sées ***celui-ci*** (de ***celui***, et de ***ci*** pour ***ici***, venu lui-même de ***ecce hic***), ***celui-là*** (de ***celui***, et de ***là***, venu lui-même de ***illac***), ne remontent qu'au quinzième siècle.

LE PRONOM ICEST OU CEST (*cet, cette*).

Ce pronom diffère, quant au sens, du pronom précédent, en ce que *icist* (*cist*) marque les objets les plus rapprochés, et le pronom *icil* (*cil*), les objets les plus éloignés.

	Singulier masculin.	Singulier féminin.
Cas sujet.	icist, icest (de *ecce iste*) cist, cest (par suppression de l'*i* initial)	iceste (de *ecce ista*) ceste
Cas régime.	icist, icest (de *ecce istum*); icestui (de *ecc' isti*, comme *icelui* de *ecce illi*) cist, cest, cestui	iceste (de *ecce istam*) ceste

	Piuriel masculin.	Pluriel féminin.
Cas sujet.	icist (de *ecce isti*); icés (forme empruntée au cas régime) cist, ces	icestes, icés (de *ecce istæ*, l'*s* finale pour la même raison qu'à *iceles*) cestes, ces
Cas régime.	icés (de *ecce istos*) ces	icestes, icés (de *ecce istas*) cestes, ces

La forme *icestui*, quoique marquant spécialement le régime, se trouve aussi employée au cas sujet. Les formes *icist* (*cist*), *icest* (*cest*), ont été employées concurremment pour le cas sujet et pour le cas régime du singulier; cependant on paraît avoir préféré *icist* (*cist*) pour le sujet, et *icest* (*cest*) pour le régime. La forme *icés* (*ces*) sert à la fois pour le cas sujet et le cas régime du pluriel masculin. Du cas régime *cestui* est venue la forme *cettui*, encore employée par la Fontaine, et qui a donné la forme composée *cettui-ci*.

LE PRONOM IÇO, ÇO, CE

Cas sujet et cas régime au singulier masculin.	aezo (chant d'Eulalie) iço, iceo, iceu, ice ço, ceo, ceu, ce

Ce pronom qui a donné à la langue moderne le pronom *ce*, vient du latin *ecce hoc*. Les formes composées *ceci*, *cela*, ne remontent qu'au quinzième siècle.

§ 4. Pronoms relatifs et pronoms interrogatifs.

LE PRONOM QUI, QUE

Ce pronom s'emploie avec ou sans l'article, soit comme relatif, soit comme interrogatif.

Sujet des deux genres et des deux nombres.	qui, ki, *quelquefois au féminin* que, ke
Régime direct des deux genres et des deux nombres	que, ke
Régime indirect (datif).	cui
Régime indirect, après les prépositions.	coi, quoi (de *quid*)
Régime indirect (génitif). . . .	dont (du latin *de unde*)

LE PRONOM QUEL

Ce pronom, comme le précédent, s'emploie avec ou sans l'article, soit comme relatif, soit comme interrogatif. La forme *coi*, *quoi* s'emploie encore interrogativement au cas sujet, sans désigner un objet déterminé et comme une sorte de neutre.

	Sing. masc.	Sing. fém.	Plur. masc.	Plur. fém.
Cas sujet . . .	quels	quels, quele	quel	quel, queles
Cas régime . .	quel	quel, quele	quels	quels, queles

Le pronom *quel*, étant dérivé du latin *qualis*, ne devrait

avoir qu'une seule forme pour les deux genres. Cependant l'usage des formes féminines *quele*, *queles*, est assez fréquent, quoique irrégulier.

§ 5. Pronoms indéfinis.

LE PRONOM ALCUN, AUCUN (*quelque*, *quelqu'un*)

	Sing. masc.	Sing. fém.
Cas sujet. . .	alcuens, aucuns	alcune, aucune
Cas régime. .	alcun, aucun	alcune, aucune

Pas de pluriel.

Aucuns est dérivé de *aliquis unus;* il a, par conséquent, une valeur affirmative. Il convient de rapprocher de ce pronom le mot *alques*, *auques*, dérivé de *aliquid* et qui, primitivement pronom avec le sens de *quelque chose*, a été employé comme adverbe dans le sens de *un peu*, *assez*.

LE PRONOM ALQUANT, AUQUANT (*quelque*, *quelqu'un*)

	Sing. masc.	Sing. fém.
Cas sujet. . .	alquans, auquans	alquante, auquante
Cas régime. .	alquant, auquant	alquantes, auquantes
	Plur. masc.	**Plur. fém.**
Cas sujet. . .	alquant, auquant	alquantes, auquantes
Cas régime. .	alquans, auquans	alquantes, auquantes

Ce pronom est dérivé de *aliquantus*, et signifie *quelque*, *quelqu'un*. Il s'emploie surtout au pluriel, et alors il signifie souvent *un grand nombre*.

LE PRONOM QUANT (*en quel nombre*)

Le pronom *quant*, dérivé de *quantus*, signifie *en quel*

nombre; il ne s'emploie qu'au pluriel, en prenant l'*s* finale au cas régime. Le pluriel féminin *quantes* a survécu dans l'expression *toutes et quantes fois*. *Quant* a pour corrélatif *tant*, qui originairement était variable comme lui, mais qui s'est pris de bonne heure adverbialement. De *quant* et de *que* est venu le pronom *quanque*, qui signifie *tout ce que*, *autant que*.

LE PRONOM QUELQUE

Ce pronom, dérivé de *qualisquam*, a le même sens dans l'ancien français que dans le français actuel. Il faut observer que dans l'ancien français on dit *quel... que*, dans le sens où nous disons aujourd'hui *quelque... que*. Du reste, le premier élément, *quel*, du mot *quelque*, se décline ordinairement comme le pronom relatif *quel*.

LE PRONOM ALTRE, AUTRE

	Sing. masc.	Sing. fém.
Cas sujet. .	altre, altres, autre, autres	altre, autre
Cas régime.	altrui, autrui	altre, autre, altrui, autrui

	Plur. masc.	Plur. fém.
Cas sujet. .	altre, autre	altres, autres
Cas régime.	altres, autres	altres, autres

Ce pronom est dérivé du latin *alter*, et s'écrit au singulier masculin du cas sujet, soit sans *s* finale, conformément à l'étymologie, soit avec une *s* finale, par suite de la règle générale de l'*s* finale. *Altrui*, *autrui*, dérive de *alteri huic*, et prend sur la diphthongue *ui* l'accent tonique de la même diphthongue dans le mot *huic*. On disait *l'autrui terre*, pour dire *la terre appartenant à un autre*, *la terre d'un autre*, et absolument *l'autrui* pour signifier *le bien d'un autre*.

LE PRONOM AL, EL (*autre chose*)

Le pronom *al*, *el*, signifie *autre chose*. Il est dérivé du latin *aliud*, et est invariable.

LES PRONOMS CHASQUE, CHASCUN

Le pronom *chascun* prend l'*s* finale au sujet masculin (*chascuns*) et se décline comme l'article indéfini.

Chasque vient du latin *quisque; chascun* vient de *quisque unus;* enfin, bien que le mot *chascun* renferme déjà une redondance, on a dit aussi *un chascun*, par une redondance nouvelle.

LE PRONOM NESUN, NISUN (*pas un*)

Ce pronom est composé de l'adverbe négatif *nes*, *nis*, dérivé de *ne ipsum*, et de *unus*, *unum*. Il signifie par conséquent *pas même un*. Il prend l'*s* finale au cas sujet du masculin (*nesuns*), et se décline comme l'article indéfini. On trouve aussi *nuns* (de *ne unus*), au lieu de *nesuns*.

LE PRONOM NUL

Ce pronom, dérivé de *nullus*, prend l'*s* finale au masculin du singulier sujet; au lieu de *nuls*, on trouve, par suppression de la lettre *l*, *nus*, et avec permutation de l'*s* en *z*, *nuz*. De même que *celui*, *cestui*, *autrui*, marquent le régime direct de *cil*, *cist*, *altre*, de même *nului* marque le régime de *nuls*, tout en s'employant quelquefois comme sujet.

LE PRONON MESME

Le latin *ipse*, *le même*, a donné naissance aux formes *ipsissimus*, *ipsissimusmet*, *metipsissimus*, tout à fait le

même. De *metipsissimus*, on a fait, par contraction, *metipsimus*, puis *metisimus*, *metismus*, d'où, très-anciennement, *medisme;* d'où *meisme*, *meesme*, *mesme*.

LE PRONOM ON

La formation de ce pronom est très-remarquable. Il dérive du substantif *hom*, pris dans un sens absolu.

LE PRONOM EN

Le pronom *en* dérive du latin *inde*. Ses formes ont été d'abord *int*, *ent*, puis *en*.

§ 6. Noms de nombre.

NOMBRES CARDINAUX

Les nombres cardinaux sont dérivés des noms de nombre latins qui leur correspondent pour le sens. *Unus* a formé *un*, nombre cardinal qui suit exactement la déclinaison de *un*, article indéfini. *Duo* et *tres* ont formé deux noms de nombre qui, ne pouvant être employés qu'au pluriel, suivent la règle des substantifs pluriels, c'est-à-dire rejettent l'*s* au singulier et la prennent au pluriel.

Cas sujet. .	doi, dui (du latin *duo*)	trei, troi (du latin *tres*)
Cas régime.	dous, deus, deux	treis, trois

Les autres noms de nombre sont invariables. Cependant le nombre *vint* (vingt) est souvent pris, dans l'ancienne langue, pour une unité, de sorte que l'on compte soit par dizaines, soit par vingtaines, conformément à un ancien usage des Gaulois. Dans ce dernier cas, le nombre *vint* est généralement variable, c'est-à-dire prend l'*s* finale

au cas régime : *trois vins*, *quatre vins*, *six vins*, *quinze vins*. De là encore aujourd'hui l'expression d'hôpital des *quinze-vingts*, et les mots *quatre-vingts*, *quatre-vingt-dix* au lieu de *octante* et de *nonante*, qu'on a mal à propos laissé perdre, ainsi que *septante* (anciennement *setante*). Si nous comptions comme les Gaulois par vingtaines, les expressions soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix seraient rationnelles, mais comme nous comptons par dizaines, il eût été bien préférable d'adopter *septante*, *octante* et *nonante*. Le mot *cent* prenait, comme le mot *vint*, la marque du pluriel au cas régime, quand il était pris comme unité : *six cens mars de rente*. Les deux formes *mil* et *mille* coexistent dans l'ancienne langue comme aujourd'hui : *mil* vient de *mille*, et *mille* de *millia*.

Les mots *úndecim*, *duódecim*, *trédecim*, *quatuórdecim*, *quíndecim*, *sédecim* ont donné *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze*, *seize*, la position de l'accent tonique ayant fait complétement disparaître le mot *decem*. *Vint* (vingt), *trente*, *quarante*, etc., ont été probablement, à l'origine, *véint*, *tréante*, *quaréante*, pour se conformer à l'accentuation latine *vigínta*, *trigínta*, *quadragínta*.

Le mot *ambo* a formé *ambe* qui existe encore aujourd'hui comme terme de jeu, et, combiné avec *duo*, il a donné *ambedui*, *andui*. Ce dernier a donné naissance, dans quelques textes normands, à la forme *ambure*.

NOMBRES ORDINAUX

Les dix premiers nombres ordinaux sont, dans l'ancienne langue, tirés directement des nombres cardinaux latins correspondants :

Prime, de *primus*, conservé dans les expressions *de prime saut*, *de prime abord* ; *premier*, de *primarius*.

Second ou *segond* (d'où la prononciation actuelle), de *secundus*.

Tiers, de *tertius*, conservé dans les expressions *un tiers*, *le tiers parti*, *une tierce personne*, etc.

Quart, de *quartus*, conservé dans *un quart*, *fièvre quarte*, etc.

Quint, de *quintus ;* d'où la *quinte* musicale.

Sixte, de *sextus ;* d'où la *sixte* musicale.

Setme, de *septimus*.

Oitauve, de *octavus*.

None, de *nonus ;* d'où le substantif *nones*, prières de la neuvième heure.

Disme, de *decimus ;* d'où le substantif *dîme*, qui signifie *la dixième partie*.

Mais ce mode de formation n'a été suivi qu'exceptionnellement. Les nombres ordinaux ont été, en général, non pas dérivés de latin, mais tirés des nombres cardinaux français correspondants, par l'addition de la terminaison *ieme*, et, plus anciennement, de la terminaison *isme* ou *ime* : *vintisme*, *vintime*, *vintieme ; trentisme*, *trentime*, *trentieme*, etc.

CHAPITRE V

DU VERBE

§ 1. Le verbe auxiliaire *ESTRE*.

INDICATIF

PRÉSENT

sui (du latin *sum*); suis (avec une *s* paragogique); suix (la lettre *x* prise comme équivalent de *s*)
es; ies (*e* remplacé par *ie*)
est; iest (*e* remplacé par *ie*)
sumes (de *sumus*); somes (altération de *sumes*); esmes, eimes (de *esumus*)
estes (de *estis*); iestes (pour *estes*)
sunt; sont

IMPARFAIT

1re forme, tirée de l'imparfait latin *eram*.	2e forme, tirée non du latin, mais directement et régulièrement du radical de *estre*.
ere, iere	estoie, esteie (du radical *est* et de la terminaison *oie* ou *eie*, finale des imparfaits; la forme en *eie* est normande)
eres, ieres	estoies, esteies
ere, eret, ert, iere, iert	estoit, esteit
erium, erions	estiens, estiemes, estium, estiomes, estions
eriez	estiez, estieiz, estiés
erent, ierent	estoient, esteient

PARFAIT DÉFINI

fui (transcrit du latin *fui*); fu; fus (avec une *s* paragogique)
fuis (rare); fus

fuit (rare); fut, fud, fu
fuimes (rare); fusmes (l'*s* de la syllabe *fus* introduite par analogie avec l'*s* de la même syllabe dans *fustes*) ; fumes, fum.
fuistes (rare); fustes.
furent

PARFAIT INDÉFINI

Il est composé du présent de l'indicatif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *estre*.

PARFAIT ANTÉRIEUR

Il est composé du parfait défini du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *estre*.

PLUS-QUE-PARFAIT

Première forme, tirée du plus-que-parfait latin. Troisième personne du singulier : furet (de *fuerat*). On ne rencontre pas d'exemple des autres personnes.

Deuxième forme : elle est composée de l'imparfait de l'indicatif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *estre*.

FUTUR

1re forme, tirée du futur latin *ero*.	2e forme, résultant de la combinaison de l'infinitif du verbe *estre* (bas latin *essere*, pour *esse*) et du présent de l'indicatif du verbe avoir.
1re pers. sing. : ere, iere	esserai (pour *esser-ai*, de essere habeo); serai
	esserais, esseras; serais, seras
3e pers. sing. : ere, eret, ert, iere, iert	esserait, esserat, essera; serait, serat, sera
1re pers. plur. : ermes	esserum, esseromes, esserons; serum, seromes, serons
	esserez, essereiz, esserés; serez, sereiz, serés.
3e pers. plur. : erent, ierent	esseront; seront
On ne rencontre pas d'exemple des autres personnes.	

FUTUR ANTÉRIEUR

Il est composé du futur du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *estre*.

CONDITIONNEL

PRÉSENT

esseroie, essereie (pour *esser-oie*, *esser-eie*, mot composé de deux éléments, à savoir : *esser*, représentant le bas latin *essere*, pour *esse*, et la terminaison *oie* ou *eie*, finale des imparfaits; la forme en *eie* est normande) ; seroie, sereie
esseroies, essereies; seroies, sereies
esseroit, essereit; seroit, sereit
esseriens, esseriemes, esserium, esseriomes, esserions; seriens, seriemes, serium, seriomes, serions
esseriez, esserieiz, esseriés; seriez, serieiz, seriés
esseroient, essereient; seroient, sereient

PASSÉ

Il est composé du conditionnel présent du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *estre*.

IMPÉRATIF

soies, seies soiens, soiemes, soium, soiomes, soions soiez, soieiz, soiés; seiez	formes empruntées au présent du subjonctif.

SUBJONCTIF

PRÉSENT

soie, seie (du bas latin *siem* pour *sim*; la forme en *eie* est normande)
soies, seies
soit, seit
soiens, soiemes, soium, soiomes, soions
soiez, soieiz, soiés; seiez
soient, seient

IMPARFAIT

fuisse (du plus-que-parfait latin *fuissem*); fusse
fuisses, fusses
fuist, fust
fuissiens, fuissiemes, fuissium, fuissiomes, fuissions; fussiens, fussiemes, fussium, fussiomes, fussions
fuissiez, fussiez, fussiés, fussez
fuissent, fussent

PARFAIT

Il est composé du présent du subjonctif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *estre*.

PLUS-QUE-PARFAIT

Il est composé de l'imparfait du subjonctif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *estre*.

INFINITIF

estre (du bas latin *essere* pour *esse*); iestre (*ie* pour *e*)

PARTICIPE

PRÉSENT

estant (de *est*, radical de *estre*, et de *ant*, terminaison des participes présents)

PASSÉ

esteit, estet, ested, esté (participe emprunté au verbe *ester*, se tenir debout, venu du latin *stare*)

Observations. — 1° La forme d'imparfait *ere*, *iere*, tirée de l'imparfait latin *eram*, se confondant avec la forme de futur *ere*, *iere*, tirée du futur latin *ero*, ces deux formes ont été abandonnées à partir du quatorzième siècle, tant pour l'imparfait que pour le futur.

2° A l'ancienne forme de futur *ere*, *iere*, nous rattachons, avec M. Francisque Michel (*Glossaire de la chanson*

de Roland), la première personne du pluriel *ermes*, que M. Burguy (*Grammaire de la langue d'oïl*, t. I, p. 270) considère comme une variante de *esmes*, première personne du pluriel du futur de l'indicatif. La transformation de *esmes* en *ermes* est sans doute une supposition plausible, l'*s* admettant *r* pour équivalent, tant en latin qu'en vieux français (*quæso* = *quæro*, *vaslet* = *varlet*); mais la forme *ermes* paraît, avec bien plus de vraisemblance, dériver de *erimus*, comme *ert* dérive de *erit*, par la chute de la voyelle *i*.

3° Le mode de formation du futur *esserai* et du conditionnel *esseroie*, *essereie*, s'étend à tous les verbes de la langue d'oïl ; nous reviendrons sur ce mode de formation au § 10.

4° L'infinitif *estre* vient de la forme *essere* (pour *esse*), dont on trouve des exemples dans la basse latinité, et qui est restée, en italien, sans altération. C'est à tort qu'on a tiré *estre* de *stare*, qui, ayant l'accent tonique sur la syllabe *sta*, n'a pu donner *estre*, mais a produit régulièrement le verbe *ester* ou *esteir* (primitivement *steir*, *ster*), encore usité aujourd'hui dans la locution *ester en jugement*, et dans quelques locutions analogues.

5° Le verbe *ester*, venu de *stare*, bien distinct par son origine du verbe *estre*, venu de *essere*, mais s'en rapprochant beaucoup par le sens (se tenir debout, se tenir, demeurer), est très-usité dans l'ancienne langue. Or, d'une part, le verbe *ester* a régulièrement le futur *esterai* et le conditionnel *esteroie;* d'autre part, on rencontre le futur *estrai* et le conditionnel *estroie*, qui, pour le sens, paraissent être le futur et le conditionnel du verbe *estre*. Ces formes *estrai*, *estroie*, qui, d'ailleurs, sont tombées de bonne heure en désuétude, peuvent être considérées comme étant effectivement le futur et le conditionnel du

verbe *estre*, et, dans ce cas, elles auraient été formées du radical *est* et des terminaisons *ai* et *oie*, comme les formes *esserai*, *esseroie* ont été formées de *esser* (*essere*) et des mêmes terminaisons *ai* et *oie*; elles peuvent aussi être considérées comme étant des contractions de *esterai*, *esteroie*, et alors il faudrait les rapporter à *ester* et non à *estre;* enfin, et c'est ce qui nous semble probable, ces formes peuvent avoir appartenu à la fois à *estre* et à *ester*.

6° A l'exception du participe passé *esteit*, *estet*, *ested*, *esté*, tous les temps du verbe *estre* sont tirés soit de l'un des temps du verbe latin *essere* (*esse*), soit directement du radical *est*. On avait admis d'abord que l'imparfait *estoie*, le conditionnel *seroie*, l'infinitif *estre* et le participe présent *estant*, sont dérivés de *stare*, et M. de Chevallet (*Origine et formation de la langue française*, t. III, p. 247 et suiv.) se range encore à ce sentiment, sans émettre le moindre doute. Une observation plus attentive a montré que la formation de ces divers temps s'explique autrement que par une dérivation de *stare*. Il est assez étrange que le participe passé du verbe *estre*, seul de tous les temps de ce verbe, soit dû à un mode externe de dérivation et tiré de *ester* (*stare*). A la vérité, ce participe ne pouvait être tiré du verbe latin *essere* (*esse*), qui manque lui-même de participe, mais il pouvait être formé directement du radical *est* avec adjonction de la terminaison *ut*, *u*, qui est la finale des participes passés des verbes en *re;* ce qui eût donné *estut*, *estu*. Or, ce participe *estu*, que nous venons de former théoriquement et d'après l'analogie, existe effectivement dans le patois lorrain, sous la forme *etu :* il y a eu suppression de l'*e* de *estu*, comme dans le français moderne suppression de l'*s* de *esté*. On ne peut supposer que le patois lorrain ait

corrompu *esté* (*été*) en *estu* (*etu*) : il n'y a pas d'équivalence entre les finales *é* et *u*, et, du reste, en fait, aucun participe français terminé en *é* ne se termine en *u* dans le patois lorrain. On peut, ce semble, en conclure, sinon avec une certitude entière, du moins avec beaucoup de vraisemblance, que la forme *estu* (*estut*, *estu*), régulièrement formée du radical *est* et de la finale des participes passés des verbes en *re*, est, dans la langue d'oïl, la forme primitive du participe passé de *estre*. Comment la forme régulière et primitive *estu* a-t-elle disparu de la langue littéraire, en se survivant seulement dans les patois? Le participe *esté* ayant un sens très-voisin du participe *estu*, on peut supposer que la légère différence de sens qui distinguait les deux participes a été perdue de vue : dès lors, l'un des deux a disparu, et la forme plus sourde *estu* aura été sacrifiée à la forme plus sonore *esté*.

§ 2. Le verbe auxiliaire *AVOIR*.

INDICATIF

PRÉSENT

ai (de *habeo*, par une altération très-profonde, *h*, *b* et *o* étant supprimés, *a* et *e* étant contractés en *ai*)
ais, as
ait, at, ad, a
avum, avomes, avons
avez, aveiz, avés
ont

IMPARFAIT

avoie, aveie (de *habebam*, *v* pour *b* ; la forme en *eie* est normande)
avoies, aveies
avoit, aveit
aviens, aviemes, avium, aviomes, avions

aviez, avieiz, aviés
avoient, aveient

PARFAIT DÉFINI

oi, o (de *habui*, par suppression de l'*h* et du *b*, et les contractions successives *aüi*, *aui*, *oi*, *o*); éüi (de *aüi*, par altération de *a* en *e*), *eü*, *eu*, *u* (par des contractions successives de *éui*)
ois, os; eüis, eüs, eus, us
oit, ot; eüit, eüt, eut, ut
oimes, omes; eüimes, eümes, eumes, umes
oistes, ostes; eüistes, eüstes, eustes, ustes
oirent, orent; eüirent, eürent, eurent, urent

PARFAIT INDÉFINI

Il est composé du présent de l'indicatif du verbe *avoir* et du participe passé du même verbe.

PARFAIT ANTÉRIEUR

Il est composé du parfait défini du verbe *avoir* et du participe passé du même verbe.

PLUS-QUE-PARFAIT

Première forme tirée du plus-que-parfait latin. Troisième personne du singulier : *avret* (de *habuerat*). On ne rencontre pas d'exemple des autres personnes.

Deuxième forme : elle est composée de l'imparfait de l'indicatif du verbe *avoir* et du participe passé du même verbe.

FUTUR

averai (pour *aver-ai*, de l'infinitif *avoir* ou *aver*, et du présent de l'indicatif du même verbe); aurai (par suppression de l'*e* et transformation de la consonne *v* en la voyelle *u*) ; arai.
averais, averas; aurais, arais, auras, aras
averait, averat, averad, avera; aurait, arait, aurat, aurad, aura, ara
averum, averomes, averons; aurum, auromes, aurons, arons
averez, avereiz, averés; aurez, aureiz, aurés, arez
averont; auront, aront

FUTUR ANTÉRIEUR

Il est composé du futur du verbe *avoir* et du participe passé du même verbe.

CONDITIONNEL

PRÉSENT

averoie, avereie (pour *aver-oie, aver-eie*, de l'infinitif *avoir* ou *aver*, et de la terminaison *oie* ou *eie*, finale des imparfaits ; la forme en *eie* est normande); auroie, aroie, aureie
averoies, avereies; auroies, aroies, aureies
averoit, avereit; auroit, aroit, aureit
averiens, averiemes, averium, averiomes, averions; auriens, auriemes, aurium, auriomes, aurions, arions
averiez, averieiz, averiés; auriez, aurieiz, auriés, ariez
averoient, avereient; auroient, aroient, aureient

PASSÉ

Il est composé du conditionnel présent du verbe *avoir* et du participe passé du même verbe.

IMPÉRATIF

aie
aiens, aiemes, aium, aiomes, aions
aiez, aieiz, aiés
} formes empruntées au présent du subjonctif

SUBJONCTIF

PRÉSENT

aie (du latin *habeam*)
aies
ait
aiens, aiemes, aium, aiomes, aions
aiez, aieiz, aiés
aient

IMPARFAIT

aüsse (du plus-que-parfait latin *habuissem*); eüisse, eüsse, eusse, usse

aüsses; eüisses, eüsses, éusses, usses
aüst; eüist, eüst, eust, ust
aüssiens, aüssiemes; eüissiens, eüssiens, eüssiemes, eüssium, eüssiomes, eüssions, eussions
aüssiez, aüssieiz, aüssiés; eüissiez, eüssiez, eussiez, eussieiz, eussiés, ussiez
aüssent; eüissent, eüssent, eussent, ussent

PARFAIT

Il est composé du présent du subjonctif du verbe *avoir* et du participe passé du même verbe.

PLUS-QUE-PARFAIT

Il est composé du l'imparfait du subjonctif du verbe *avoir* et du participe passé du même verbe.

INFINITIF

aver, aveir, avoir (de *habere*)

PARTICIPE

PRÉSENT

aiant (de *habentem*, accusatif du participe présent *habens*, par suppression du *b*; la terminaison *ant*, et non *ent*, est celle adoptée pour les participes présents de tous les verbes)

PASSÉ

avut (de *habitum*, accusatif du participe passé *habitus*); aüt; evut, eüt, eü, eu, u (voyez, § 9, Formation des temps).

Observations. — 1° La très-ancienne forme de participe passé *evut*, subsiste dans les patois d'un très-grand nombre de pays.

2° On a dit d'abord *il a*, *il avoit*, dans le sens où nous disons actuellement *il y a*, *il y avait*. M. Littré (*Dictionnaire*, au mot *avoir*) fait très-justement observer que *il a*, *il avoit*, voulait le cas régime du substantif et non le cas sujet : *il avait un chastel* (cas régime) et non *il avait un chasteaus* (cas sujet).

§ 3. Division des verbes à forme active (verbes actifs ou neutres) en quatre conjugaisons; subdivision de la deuxième conjugaison (conjugaison en *ir*) en verbes inchoatifs et en verbes non inchoatifs; distinction des formes *fortes* et des formes *faibles*.

Dans la langue d'oïl, comme dans le français moderne, les verbes à forme active (verbes actifs ou neutres) peuvent se répartir en quatre conjugaisons qui se distinguent par la syllabe finale de l'infinitif. La première conjugaison a l'infinitif terminé en *er* (*eir*, *ier*), et correspond à la conjugaison latine en *are*. La deuxième conjugaison a l'infinitif terminé en *ir*, et correspond à la conjugaison latine en *ire*. La troisième conjugaison a l'infinitif terminé en *oir* (*er*, *eir*), et correspond à la conjugaison latine en *ēre*. La quatrième conjugaison a l'infinitif terminé en *re* (quelquefois *er*), et correspond à la conjugaison latine en *ĕre*.

La correspondance entre chaque conjugaison française et chaque conjugaison latine n'a jamais été rigoureuse, même à l'origine de la langue; ainsi ont été admis dès cette époque :— dans la deuxième conjugaison, *florir*, *fleurir*, venu de *florēre*, qui aurait dû donner *floroir ; gémir*, venu de *gemĕre*, qui du reste a donné régulièrement *geindre;* — dans la troisième conjugaison, *recevoir*, de *recipere*, qui a donné régulièrement la forme *reçoivre*, sur laquelle *recevoir* a prévalu de très-bonne heure; — dans la quatrième conjugaison, *rire*, de *ridere*, qui aurait dû donner *ridoir*. Quant à la première conjugaison, elle ne comprenait originairement que des verbes tirés d'infinitifs latins en *are;* mais, à une époque plus récente, elle admit des verbes appartenant aux autres conjugaisons latines, tels sont : *persuader*, venu de *persuadēre*, qui aurait dû donner *persuadoir; imprimer* venu de *impri-*

mĕre, qui avait déjà donné *empreindre; tousser*, venu de *tussire*, qui dans l'ancienne langue avait donné *tussir*. Les doubles formes, *gémir*=*geindre*, *recevoir*=*reçoivre*, et autres semblables, entre lesquelles la langue a oscillé dès son origine, paraissent s'expliquer par l'existence, dans le latin populaire, de formes différentes de celles du latin classique. Par exemple, il est possible que le latin classique *florēre* soit devenu dans le latin populaire *florīre*, par la permutation de *e* long en *i*, et que la forme classique *gemĕre* (gémere), ait admis, à côté d'elle, la forme populaire *gemīre* (*gemíre*), par la permutation de *e* en *i*, et le déplacement de l'accent tonique. Pour certains verbes, le latin populaire admettait même, sans aucun doute, des formes variables suivant les localités, ce qui produisit dans la langue d'oïl des formes dialectales appartenant à des conjugaisons différentes.

Revenons à notre division des verbes en quatre conjugaisons. La quatrième conjugaison (*conjugaison* en *re*), et la troisième conjugaison (*conjugaison* en *oir*), ne diffèrent entre elles que par le présent de l'infinitif; aussi M. Raynouard et M. Diez, suivis par d'autres linguistes, réunissent ces deux conjugaisons en une seule, et n'admettent que trois conjugaisons; toutefois nous maintiendrons la division ordinaire en quatre conjugaisons, d'une part, pour ne pas contrarier l'usage reçu, d'autre part, parce que la différence de ces deux infinitifs est caractéristique.

M. Diez (*Grammaire des langues romanes*), et après lui, M. Burguy (*Grammaire de la langue d'oïl*), M. de Chevallet (*Origine et formation de la langue française*), M. Brachet (*Grammaire historique de la langue française*), M. Camille Chabaneau (*Histoire et théorie de la conju-*

gaison française) divisent les verbes de la conjugaison en *ir* (conjugaison que nous appelons la deuxième, mais qui pour M. Diez est la troisième) en deux grandes classes : verbes inchoatifs et verbes non inchoatifs. Les verbes inchoatifs sont ceux dont le radical s'est allongé en *iss*, *is*, aux temps suivants : présent et imparfait de l'indicatif, impératif, subjonctif présent, participe présent. Ces verbes ont été formés sur le type des verbes latins qui ont la forme allongée en *esc*, *isc*, et que les grammairiens latins ont nommés verbes inchoatifs, parce qu'ils marquent un commencement d'action ; tels sont : *dormisco*, je commence à dormir, inchoatif de *dormio*, je dors ; *mollesco*, je commence à mollir, inchoatif de *augeo*, j'accrois.

Il faut observer que la forme inchoative ne marque pas nécessairement que le verbe français soit tiré d'un inchoatif latin, et surtout que cette forme ne donne pas au verbe français la signification inchoative.

La forme inchoative n'existe, dans les verbes français, que dans les temps indiqués ci-dessus. Ni l'infinitif, ni le participe passé, ni le futur, ni le parfait défini, ni l'imparfait du subjonctif ne l'ont adoptée. En ce qui concerne le parfait défini, l'imparfait du subjonctif et le participe passé, l'adoption de cette forme était impossible, parce que les inchoatifs latins manquent généralement eux-mêmes des temps dont ces derniers ont été dérivés, à savoir, le plus-que-parfait du subjonctif et le participe passé. Toutefois on rencontre, mais en très-petit nombre, des formes de parfait défini ayant reçu l'accroissement *is*, par analogie avec les autres temps, par exemple *choisisismes* pour *choisismes*.

Un verbe peut être accentué soit sur le radical, soit sur la flexion ; on nomme *fortes* les formes qui ont l'accent

tonique sur le radical, et *faibles* celles qui ont l'accent tonique sur la flexion.

§ 4. Paradigme des verbes de la première conjugaison : verbe *CHANTER* (du latin *cantare*).

INDICATIF

PRÉSENT

chant (*de eanto*, prononcez le *t*)
chantes
chantet ; chante
chantum, chantomes, chantons
chantez, chanteiz, chantés
chantent

IMPARFAIT

chanteve, chantoue, chantoe, chantoie, chanteie (*voyez* § 10, formation des temps)
chanteves, chantoues, chantoes, chantoies, chanteies
chantevet, chantout, chantot, chantoit, chanteit
chantiens, chantiemes, chantium, chantiomes, chantions
chantiez, chantieiz, chantiés
chantevent, chantouent, chantoent, chantoient, chanteient

PARFAIT DÉFINI

chantai (de *cantavi*, par suppression du *v*)
chantais, chantas
chantait, chantat, chantad, chanta
chantames, chantasmes (l'*s* de la syllabe *tas* introduite par analogie avec l'*s* de la même syllabe dans chantastes)
chantastes, chantates
chantarent (rare) ; chanterent

PARFAIT INDÉFINI

Il est composé du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, et du participe passé du verbe chanter.

PARFAIT ANTÉRIEUR

Il est composé du parfait défini du verbe *avoir*, et du participe passé du verbe *chanter*.

PLUS-QUE-PARFAIT

Il est composé de l'imparfait de l'indicatif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *chanter*.

FUTUR

chanterai (pour *chanter-ai*, de l'infinif *chanter* et du présent de l'indicatif du verbe *avoir*)
chanterais, chanteras
chanterait, chanterat, chanterad, chantera
chanterum, chanteromes, chanterons
chanterez, chantereiz, chanterés
chanteront

FUTUR ANTÉRIEUR

Il est composé du futur du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *chanter*.

CONDITIONNEL

PRÉSENT

chanteroie, chantereie (pour *chanter-oie*, *chanter-eie*, de l'infinitif *chanter*, et de la terminaison *oie* ou *eie*, finale des imparfaits; la forme en *eie* est normande)
chanteroies, chantereies
chanteroit, chantereit
chanteriens, chanteriemes, chanterium, chanteriomes, chanterions
chanteriez, chanterieiz, chanteriés
chanteroient, chantereient

PASSÉ

Il est composé du conditionnel présent du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *chanter*.

IMPÉRATIF

chant (de l'impératif latin *canta*, prononcez le *t*) ; chante (forme plus récente qui marque cette prononciation)
chantum, chantomes, chantons } formes empruntées du présent de
chantez, chanteiz, chantés } l'indicatif

SUBJONCTIF

PRÉSENT

chante (du présent du subjonctif latin *cantem*)
chantes
chantet, chanted, chante
chantiens, chantiemes, chantium, chantiomes, chantions
chantiez, chantieiz, chantiés
chantent

IMPARFAIT

chantaisse, chantasse (du plus-que-parfait latin *cantassem*)
chantaisses, chantasses
chantaist, chantast
chantassiens, chantassiemes, chantassium, chantassiomes, chantassions, chantassons
chantassiez, chantassieiz, chantassiés, chantassez
chantassent

PARFAIT

Il est composé du présent du subjonctif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *chanter*.

PLUS-QUE-PARFAIT

Il est composé de l'imparfait du subjonctif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *chanter*.

INFINITIF

PRÉSENT

chanter (de l'infinitif latin *cantare*) ; chanteir, chantier

PARTICIPE

PRÉSENT

chantant (de *cantantem*, accusatif du participe présent *cantans*)

PASSÉ

chanteit, chantiet, chantet, chanted, chanté (de *cantatum*, accusatif du participe passé *cantatus*)

§ 5. Paradigme des verbes à forme non inchoative de la deuxième conjugaison : verbe *DORMIR* (du latin *dormire*).

INDICATIF

PRÉSENT

dorm (de *dormio*) ; dor
dors, dorz
dort
dormum, dormomes, dormons
dormez, dormeiz, dormés
dorment

IMPARFAIT

dormoie, dormoe, dormeie (de l'imparfait latin *dormiebam* ; la forme en *eie* est normande)
dormoies, dormoes, dormeies
dormoit, dormot, dormeit
dormiens, dormiemes, dormiomes, dormions
dormiez, dormieiz, dormiés
dormoient, dormoent, dormeient

PARFAIT DÉFINI

dormi (du parfait latin *dormivi*); dormis (avec *s* paragogique)
dormis
dormit, dormid, dormi
dormimes, dormismes (l'*s* de la syllabe *mis* introduite par analogie avec l'*s* de la même syllabe dans dormistes)
dormistes
dormirent

PARFAIT INDÉFINI

Il est composé du présent de l'indicatif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *dormir*.

PARFAIT ANTÉRIEUR

Il est composé du parfait défini du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *dormir*.

PLUS-QUE-PARFAIT

Il est composé de l'imparfait de l'indicatif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *dormir*.

FUTUR

dormirai (pour *dormir-ai*, de l'infinitif *dormir* et du présent de l'indicatif du verbe *avoir*)
dormirais, dormiras
dormirait, dormirat, dormirad, dormira
dormirum, dormiromes, dormirons
dormirez, dormireiz, dormirés
dormiront

FUTUR ANTÉRIEUR

Il est composé du futur du verbe *avoir* et du participe passé du verbe dormir.

CONDITIONNEL

PRÉSENT

dormiroie, dormireie (pour *dormir-oie*, *dormir-eie*, de l'infinitif *dormir* et de la terminaison *oie* ou *eie*, finale des imparfaits; la forme en *eie* est normande)
dormiroies, dormireies
dormiroit, dormircit
dormiriens, dormiriemes, dormirium, dormiriomes, dormirions
dormiriez, dormirieiz, dormiriés
dormiroient, dormireient

IMPÉRATIF

dorm (de l'impératif latin *dormi*); dor
dormum, dormomes, dormons } formes empruntées au présent de
dormez, dormeiz, dormés } de l'indicatif

SUBJONCTIF.

PRÉSENT

dorme (du subjonctif latin *dormiam*); dorge, dorche, dorce[1]

[1] Ces formes sont peu usitées et ne se rencontrent que dans un certain nombre de verbes; nous les attribuons ici au verbe *dormir*, considéré comme paradigme, sans affirmer qu'elles lui aient réellement appartenu.

dormes ; dorges, dorches, dorces
dormet, dormed, dorme ; dorge, etc.
dormiens, dormiemes, dormiomes, dormions ; dorgiemes, etc.
dormiez, dormieiz, dormiés ; dorgiez, etc.
dorment ; dorgent, etc.

IMPARFAIT

dormisse (de la forme coutracte du plus-que-parfait latin *dormissem*)
dormisses
dormist
dormissiens, dormissiemes, dormissium, dormissiomes, dormissions, dormissons
dormissiez, dormissieiz, dormissiés, dormissez
dormissent

PARFAIT

Il est composé du présent du sujonctif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *dormir*.

PLUS-QUE-PARFAIT

Il est composé de l'imparfait du subjonctif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *dormir*.

INFINITIF

PRÉSENT

dormir (de l'infinitif *dormire*)

PARTICIPE

PRÉSENT

dormant (du radical *dorm*, et de *ant*, terminaison du participe présent des verbes de la 1re conjugaison, et attribuée aux trois autres)

PASSÉ

dormit (de *dormitum*, accusatif du participe passé *dormitus*) ; dormid ; dormi

§ 6. Paradigme des verbes à forme indicative de la seconde conjugaison : verbe *MOLLIR* (du latin *mollire*, avec forme indicative calquée sur *mollescere*).

La forme inchoative, comme nous l'avons vu, se borne à cinq temps (présent et imparfait de l'indicatif, impératif, subjonctif présent, participe présent), et consiste dans l'intercalation, entre le radical et la terminaison, de la syllabe *iss*, *is*, calquée sur l'allongement *esc*, *isc*, de certains verbes latins. Nous mettons entre parenthèses l'intercalation *iss*, *is*.

INDICATIF

PRÉSENT

moll(is)
moll(is)
moll(ist), moll(i)t
moll(iss)um, moll(iss)omes, moll(iss)ons
moll(iss)ez, moll(iss)eiz, moll(iss)és
moll(iss)ent

IMPARFAIT

moll(iss) oie, moll(iss)oe, moll(iss) eie
moll(iss)oies, moll(iss)oes, moll(iss)eies
moll(iss)oit, moll(iss)ot, moll(iss)eit
moll(iss)iens, moll(iss)iemes, moll(iss)ium, moll(iss)iomes, mol-(iss)ions
moll(iss)iez, moll(iss)ieiz, moll(iss)iés
moll(iss)oient, moll(iss)eient

IMPÉRATIF

moll(is)
moll(iss)um, moll(iss)omes, moll(iss)ons
moll(iss)ez, moll(iss)eiz, moll(iss)és

SUBJONCTIF

PRÉSENT

moll(iss)e
moll(iss)es

moll(iss)et, moll(iss)ed, moll(iss)e
moll(iss)iens, moil(iss)iemes, moll(iss)ium, moll(iss)iomes, moll(iss)ions
moll(iss)iez, moll(iss)ieiz, moll(iss)iés
moll(iss)ent

PARTICIPE

PRÉSENT

moll(iss)ant

§ 7. Paradigme des verbes de la troisième conjugaison : verbe *DEVOIR* (du latin *debere*)

INDICATIF

PRÉSENT

doi (du latin *debeo*, chute de la terminaison *eo* et suppression de la lettre *b* finale du radical; *e* changé en *o*); dei (en dialecte normand)
dois, doiz; deiz (en dialecte normand)
doit
devum, devomes, devons (*v* pour *b*)
devez, deveiz, devés
doivent, doient, deivent, deient

IMPARFAIT

devoie, devoe, deveie (de l'imparfait latin *debebum*, *v* pour *b;* la forme en *eie* est normande)
devoies, devoes, deveies
devoit, devot, deveit
deviens, deviemes, devium, deviomes, devions
deviez, devieiz, deviés
devoient, deveient

PARFAIT DÉFINI

dui (de *debui*, par suppression du *b* et contraction de *eu* en *u*)
deüs, deus
duit, dut
deümes, deumes; deüsmes, deusmes (l'*s* ajoutée par analogie avec la deuxième personne deüstes)

deüstes, deustes
durent

PARFAIT INDÉFINI

Il est composé du présent de l'indicatif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *devoir*.

PARFAIT ANTÉRIEUR

Il est composé du passé défini du verbe *avoir*, et du participe passé du verbe *devoir*.

PLUS-QUE-PARFAIT

Il est composé de l'imparfait de l'indicatif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *devoir*.

FUTUR

deverai (pour *dever-ai*, de l'infinitif *dever* ou *devoir* et du présent de l'indicatif du verbe *avoir*) ; devrai
deverais, deveras ; devrais, devras
deverait, deverat, devera; devrait, devrat, devra
deverum, deveromes, deverons ; devrum, devromes, devrons
deverez, devereiz, deverés ; devrez, devreiz, devrés
deveront ; devront

FUTUR ANTÉRIEUR

Il est composé du futur du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *devoir*.

CONDITIONNEL

PRÉSENT

deveroie, devereie (pour *dever-oie*, *dever-eie*, de l'infinitif *devoir* ou *dever* et de la terminaison *oie* ou *eie*, finale des imparfaits ; la forme en *eie* est normande) ; devroie, devreie
deveroies, devereies; devroies, devreies
deveroit, devereit ; devroit, devreit
deveriens, deveriemes, deverium, deveriomes, deverions ; devriens, devriemes, devrium, devriomes, devrions
deveriez, deverieiz, deveriés ; devriez, devrieiz, devriés
deveroient, devereient ; devroient, devreient

PASSÉ

Il est composé du conditionnel présent du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *devoir*.

IMPÉRATIF

doi (de l'impératif latin *debe*, chute de la consonne finale *b* et de la terminaison *e*)
devum, devomes, devons } formes empruntées au présent de l'indicatif
devez, deveiz, devés }

SUBJONCTIF

PRÉSENT

doive (du subjonctif latin *debeam*); deive (en dialecte normand); doie, deie (par suppression du *v*)
doives, deives; doies, deies
doivet, deivet; doive, deive; doiet, deiet; doie, deie
doiens, doiemes, doium, deium, doiomes, doions
doiez, deiez, doieiz, doiés

IMPARFAIT

deuisse, duisse, deüsse, deusse (du plus-que-parfait latin *debuissem*)
deuisse, duisses, deüsses, deusses
deuist, duist, deüst, deust
deuissiens, duissiens, duissiemes, duissium, duissiomes, duissions; deüssiens, deüssiemes, deüssium, deüssiomes, deüssions; deussiens; etc., en contractant *eü* en *eu*
deuissiez, duissiez, duissieiz, duissiés; deüssiez, deüssieiz, deüssiés; deussiez, etc., en contractant *eü* en *eu*
deuissent, duissent, deüssent, deussent

PARFAIT

Il est composé du présent du subjonctif du verbe *avoir*, et du participe passé du verbe *devoir*.

PLUS-QUE-PARFAIT

Il est composé de l'imparfait du subjonctif du verbe *avoir*, et du participe passé du verbe *devoir*.

INFINITIF

PRÉSENT

devoir, dever, deveir (de *debere*)

PARTICIPE

PRÉSENT

devant (du radical *dev* pour *deb*, et de *ant*, terminaison du participe présent des verbes de la première conjugaison et attribuée à toutes les autres)

PASSÉ

deüt, deut ; deü, deu (de *debitum*, accusatif du participe passé *debitus*). Voyez § 9, Formation des temps

§ 8. Paradigme des verbes de la quatrième conjugaison : verbe *VENDRE* (du latin *vendere*).

INDICATIF

PRÉSENT

vend (de *vendo*, avec chute de la terminaison *o*); vent (*t* pour *d*) ; ven (la dernière consonne du radical supprimée)
vens, venz
vend, vent
vendom, vendomes, vendons
vendez, vendeiz, vendés
vendent

IMPARFAIT

vendoie, vendoe, vendeie (de l'imparfait latin *vendebam*; la forme en *eie* en normande)
vendoies, vendoes, vendeies
vendoit, vendot, vendeit
vendiens, vendiemes, vendium, vendiomes, vendions
vendiez, vendieiz, vendiés
vendoient, vendeient

PARFAIT DÉFINI

vendi (de *vendidi*)
vendis
vendit, vendid, vendi

vendimes, vendismes (par analogie avec la seconde personne *vendistes*
vendistes
vendirent

PARFAIT INDÉFINI

Il se compose du présent de l'indicatif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *vendre*.

PARFAIT ANTÉRIEUR

Il se compose du parfait défini du verbe *avoir*, et du participe passé du verbe *vendre*.

PLUS-QUE-PARFAIT

Il se compose de l'imparfait de l'indicatif du verbe *avoir*, et du participe passé du verbe *vendre*.

FUTUR

vendrai (pour *vendre-ai*, de l'infinitif *vendre*, et du présent de l'indicatif du verbe *avoir*)
vendrais, vendras, vendras
vendrait, vendrat, vendrad, vendra
vendrom, vendromes, vendrons
vendront

FUTUR ANTÉRIEUR

Il se compose du futur du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *vendre*.

CONDITIONNEL

PRÉSENT

vendroie, vendreie (pour *vendre-oie*, *vendre-eie*, de l'infinitif *vendre* et de la terminaison *oie* ou *eie*, finale des imparfaits); la forme en *eie* est normande
vendroies, vendreies
vendroit, vendreit
vendriens, vendriemes, vendrium, vendriomes, vendrions
vendriez, vendrieiz, vendriés
vendroient, vendreient

PASSÉ

Il se compose du conditionnel présent du verbe *avoir*, et du participe passé du verbe *vendre*.

IMPÉRATIF

vend (de l'impératif latin *vende*) ; vent
vendons, vendomes, vendons } formes empruntées au subjonctif
vendez, vendeiz, vendés } présent

SUBJONCTIF

PRÉSENT

vende (du présent du subjonctif *vendam*)
vendes
vendet, vende
vendiens, vendiemes, vendium, vendiomes, vendions
vendiez, vendieiz, vendiés
vendent

IMPARFAIT

vendisse (du plus-que-parfait latin *vendissem*)
vendisses
vendist
vendissiens, vendissiemes, vendissium, vendissiomes, vendissions.
vendissiez, vendissieiz, vendissiés
vendissent

PARFAIT

Il se compose du présent du subjonctif du verbe *avoir* et du participe passé du verbe *vendre*.

PLUS-QUE-PARFAIT

Il se compose de l'imparfait du subjonctif du verbe avoir et du participe passé du verbe *vendre*.

PARTICIPE

PRÉSENT

vendant (du radical *vend*, et de *ant*, terminaison des participes présents de la première conjugaison, et attribuée aux trois autres).

PASSÉ

vendut, vendud, vendu (de *venditum*, accusatif du participe passé *venditus*). Voyez le paragraphe suivant pour la formation de ce temps.

§ 9. Formation des temps dans les quatre conjugaisons.

INDICATIF PRÉSENT. — Ce temps est formé du temps latin correspondant. A la première personne du singulier, les désinences latines *o*, *io*, *eo* tombent, et la lettre finale *t* du radical tantôt se conserve, tantôt se supprime, tantôt se transforme (*d* en *t*, *v* en *f*, etc.). *Canto*, *chant* : chute de la désinence *o*, et conservation de la lettre finale *t* du radical; *dormio*, *dorm*, *dor* : chute de la désinence *io*, et conservation ou suppression de la finale *m; debeo*, *doi* : chute de la désinence *eo*, et suppression de la finale *b; vendo*, *vend*, *vent*, *ven* : chute de la désinence *o*, et conservation, ou transformation en *t*, ou suppression de la finale *d*. — Au quatorzième siècle, s'introduit dans la première conjugaison l'usage d'ajouter un *e* muet à la première personne : *chante;* cet *e* a sa raison d'être; il marque la prononciation. Mais en même temps s'introduit un usage irrationnel, qui toutefois n'est devenu entièrement général qu'à la fin du seizième siècle, celui d'écrire, dans les trois autres conjugaisons, la première personne du singulier avec une *s* finale : *dors* pour *dor*, *dois* pour *doi*, *vends* pour *vend*. Le verbe *avoir* a échappé à l'innovation : on écrit aujourd'hui, comme au douzième siècle, *ai*. On trouve encore au dix-septième siècle les formes *vien*, *crain*, *doi*, *croi*, *voi* (ordinairement avec substitution de l'*y* à l'*i* final), qui ont été considérées plus tard comme le résultat de la suppression d'une *s* par

licence poétique. La troisième personne du singulier a régulièrement, au douzième siècle, le *t* final; elle commence à le perdre au treizième siècle. Ce *t* final n'empêche pas la syllabe d'être muette; il est purement étymologique et ne se fait pas entendre : *chantet*, prononcez *chante*. La terminaison de la première personne du pluriel, *um*, *omes*, *ons*, est produite par l'assourdissement de la voyelle *a* de *amus;* empruntée à la première conjugaison, elle sert pour les trois autres. La forme *um* (*ums*[1], *uns*, *oms*) semble appartenir plus particulièrement à la Normandie, *omes* (*ommes*) à la Picardie, et *ons* à la Bourgogne (M. Burguy, tome I, 217, 218). C'est la forme *ons* qui a prévalu dans le français moderne. On trouve encore aujourd'hui un vestige de la forme *omes* dans le verbe *être : nous sommes*, et non pas *nous sons*. Certains patois, et particulièrement le patois lorrain, ont au contraire conservé uniformément et sans exception la forme *ons*, en rejetant la forme *omes*, et disent *sons* comme *chantons*. La terminaison de la deuxième personne du pluriel (*ez*, *eiz*, *és*), dérivée de *atis*, et empruntée à la première conjugaison, sert pour les trois autres. Le *z* des formes *ez*, *eiz* marque la suppression du *t* (*z* = *ts*). — Les flexions *īmus* (*ímus*), *ītis* (*ítis*) de la quatrième conjugaison latine (deuxième conjugaison française) n'ont laissé aucune trace de flexions françaises en *ímes*, *ítes*. Quant aux flexions *ĭmus*, *ĭtis* de la troisième conjugaison latine (quatrième conjugaison française), l'*i* de

[1] Suivant M. Paul Meyer, note sur M. Ampère, page 162, l'*m* ne se conserve pas devant une *s;* elle est toujours remplacée, même en ancien français, par une *n;* par suite, on écrit *um*, *uns*, *ons*, mais non pas *ums*, *oms*. Cette assertion n'est assurément pas exacte : comme nous l'avons dit chap. I, § 6, 10°, devant l'*s* finale, la lettre *m* peut (dans l'ancienne langue) se maintenir ou se changer en *n :* noms *ou* nons, homs *ou* hons. Il est certain, par exemple, qu'on a écrit plus fréquemment *homs* que *hons*.

ces flexions étant bref, l'accent tonique est placé en latin sur l'antépénultième, *véndimus*, *vénditis*. Cependant, les formes fortes du latin *véndimus*, *vénditis*, contrairement au principe de la fixité de l'accent tonique sur la même syllabe en latin et en français, et par assimilation à la première conjugaison, ont donné les formes faibles *vendóns*, *vendéz*. Il reste des vestiges d'une formation régulière : ce sont les formes fortes *dímes*, *faímes*, *dítes*, *faítes*, correspondant aux formes fortes du latin *dícimus*, *fácimus*, *dícitis*, *fácitis*. De ces quatre formes, deux sont restées dans la langue moderne, ce sont celles de la seconde personne, *dites*, *faites;* les deux autres formes *dimes*, *faimes*, ont été remplacées de très-bonne heure par *disons*, *faisons*. C'est par un abus de langage que les formes *dimes*, *faimes*, *dites*, *faites* sont appelées irrégulières; elles sont au contraire régulières et conformes au principe de la fixité de l'accent tonique, et les formes *disons*, *faisons*, *disez*, *faisez*, sont réellement moins régulières, puisqu'elles violent ce principe. — Dans les verbes inchoatifs de la deuxième conjugaison française, la première et la seconde personne du pluriel en *issóns*, *isséz* sont des formes faibles, quoique les formes *íscimus*, *íscitis* des inchoatifs latins soient des formes fortes : mais ici il n'y a pas d'irrégularité; en effet, les formes en *issóns*, *isséz*, sont en définitive des formes de la deuxième conjugaison française (quatrième des Latins), et, comme telles, régulièrement accentuées; elles ont à la vérité emprunté à la troisième conjugaison latine un allongement *iss*, calqué sur l'allongement *esc*, *isc*, des inchoatifs latins; mais elles n'empruntent leur type à la troisième conjugaison latine que quant à cet allongement, et non pas quant à la loi de leur accentuation, qui est celle de la quatrième conjugaison latine.

La troisième personne du pluriel du présent a dans les quatre conjugaisons la flexion *ent*, dérivée de la flexion *ent* de la deuxième conjugaison latine. Les flexions latines *ant*, *unt*, *iunt*, n'ont fourni aucune flexion correspondante en français. Du reste, la troisième personne du pluriel n'aurait pu avoir comme flexion *ant* ou *ont*, c'est-à-dire une flexion accentuée, sans violer le principe de la fixité de l'accent tonique.

Imparfait. — Ce temps est formé de l'imparfait latin. Dans la première conjugaison, il admet les flexions suivantes : — dans le dialecte bourguignon, *eve*, de *abam*, par le changement de l'*a* en *e*, et du *b* en son équivalent *v ;* — dans le dialecte normand, *ove*, de *abam* par le changement de l'*a* en *o*, et du *b* en *v*, puis en *u ; oe*, variante de *oue*, par suppression de l'*u ;* — dans le dialecte bourguignon et le dialecte picard, *oie* (de *ebam*, par suppression du *b*). — Les flexions de l'imparfait sont, pour la deuxième, la troisième et la quatrième conjugaison, dans les dialectes bourguignon et picard, *oie* de *ebam*, avec la variante *oe*, et, dans le dialecte normand, *eie* de *ebam*. — La flexion *oie* (de *ebam*) appartient donc aux quatre conjugaisons françaises dans les dialectes bourguignon et picard, et la flexion *eie* appartient aux trois dernières conjugaisons dans le dialecte normand ; ce dernier dialecte a, dans la première conjugaison, très-rarement la flexion *eie*, et ordinairement, comme nous l'avons vu plus haut, la flexion *oue* avec la variante *oe*.

La flexion *oie*, commune aux quatre conjugaisons dans les dialectes bourguignon et picard, est devenue, par la perte de l'*e* final, *oi*, ou, avec substitution de l'*y* à l'*i*, *oy*, puis avec addition d'une *s* paragogique, *ois*. Dès le quatorzième siècle, l'*e* était déjà fréquemment sup-

primé, et remplacé par une *s*. Toutefois ce ne fut qu'au seizième siècle que la forme en *ois* exclut les autres. Comme à Paris, tout en écrivant *ois*, on prononçait *è*, un avocat nommé Nicolas Berain proposa de mettre d'accord la prononciation et l'orthographe, en substituant la terminaison *ais* à la terminaison *ois*, et cette réforme, appuyée par Voltaire, réussit, et fut définitivement consacrée par l'Académie, mais seulement dans la dernière édition de son *Dictionnaire* (1835).

Parfait défini. — Ce temps, formé du parfait défini latin, présente, quant à l'accentuation, des difficultés à éclaircir. Comparons les formes françaises aux formes latines :

cantávi	dormívi	débui	véndidi	féci
chantai	dormi	dui	vend	fi (fis)
cantásti	dormísti	debuísti	vendidísti	fecísti
chantas	dormis	deüs	vendis	fesis
cantávit	dormívit	débuit	véndidit	fécit
chantat	dormit	duit	vendit	fit
cantávimus	dormívimus	debúimus	vendídimus	fécimus
chantames	dormimes	deümes	vendimes	fesimes
cantástis	dormístis	debuístes	vendidístis	fecístis
chantastes	dormistes	deüstes	vendistes	fesistes
cantárunt	dormírunt	debuérunt	vendidérunt	fecérunt
chanterent	dormirent	durent	vendirent	firent

Les parfaits *cantávi* et *dormívi* conservent à toutes les personnes l'accent sur la même syllabe; dans les formes françaises correspondantes, l'accent persiste sur la même syllabe qu'au latin, à la condition toutefois qu'on rapporte les formes françaises directement aux formes contractes *cantasti*, *cantastis*, *cantarunt*, *dormisti*, *dormistis*, *dormirunt* pour *dormierunt*, et non aux formes *cantavísti*, *cantavístis*, *cantavérunt*, *dormivísti*, *dormivístis*, *dormi-*

vérunt ou *dormiérunt*, qui déplacent l'accent de la première personne.

Dans le parfait *féci*, la deuxième personne du singulier *fecísti*, forme faible, a donné en langue d'oïl *fesis*, forme faible qui a transporté l'accent sur la même syllabe qu'en latin ; de même la deuxième personne du pluriel *fecístis* a donné *fesístes*, encore avec une parfaite correspondance d'accentuation ; mais la première personne du pluriel féminin a subi un déplacement d'accent, et, de *fecímus* pour *fécimus*, par une assimilation de la première personne du pluriel à la deuxième, on a tiré la forme faible *fesímes*. Cette assimilation entre les deux personnes du pluriel est si bien dans le génie de la langue d'oïl que là où elle existe déjà par les lois mêmes de la dérivation (*chantámes*, *chantátes*, *dormímes*, *dormítes*), elle a été souvent complétée orthographiquement par l'intercalation d'une *s* à la première personne (*chantasmes*, *dormismes*, etc.), et c'est de ces premières personnes avec *s* intercalaire qu'a été tirée la première personne du pluriel dans le français moderne : *chantâmes*, *donnâmes*, *fîmes*, etc. La troisième personne du pluriel *fecérunt* a donné *fírent*, forme qui paraît contraire à l'accentuation latine *fecérunt ;* mais il faut se rappeler ici que même dans le latin classique, l'*e* des parfaits en *erunt* pouvait, dans un certain nombre de ces parfaits, être pris à volonté pour une brève ou une longue ; ainsi Virgile a dit *stetĕrunt*, *tulĕrunt*, pour *stetērunt*, *tulērunt*. Le latin populaire d'où ont été tirées les langues romanes, généralisant ce qui n'était qu'une exception, a considéré l'*e* comme bref dans tous les parfaits en *erunt*, ou plutôt (pour écarter toute hypothèse), la langue d'oïl et les autres langues romanes se sont comportées dans leur formation comme si le latin populaire faisait bref l'*e* des parfaits en *erunt*. Cela

étant, *fĕcĕrunt* doit être accentué *fécerunt*, et donne régulièrement *firent* avec l'accent sur le radical. Quant aux deux autres personnes du parfait *féci*, *fécit*, elles ont donné régulièrement les formes fortes *fi*(*fis*) pour la première personne et *fit* pour la troisième. Le parfait du verbe *faire* est donc un parfait qui a trois formes fortes: la première personne du singulier *fis*, la troisième *fit*, et la troisième personne du pluriel *firent*. La plupart des parfaits français n'admettant que des formes faibles, c'est-à-dire que des formes accentuées sur la flexion, il faut dire que le parfait du verbe faire est un parfait *fort*, mais c'est par un abus de langage qu'on le nomme *irrégulier*, puisqu'il suit régulièrement les lois de la dérivation.

Ce que nous venons de dire du parfait du verbe *faire* est applicable au parfait du verbe *devoir :* les formes faibles *debuísti* et *debuístis* ont donné les formes faibles *deüs* et *deüstes ; debúimus* (*débvimus*) a subi un déplacement d'accent et est devenu *debuímus*, forme faible qui a produit la forme faible *deümes; debuerunt* avec un *e* bref est accentué *débverunt*, forme forte qui a donné la forme forte *durent;* et les deux autres personnes du parfait latin *débui*, *débuit*, ont donné régulièrement les formes fortes *dui*, *duit* (monosyllabes). Le parfait du verbe *devoir* est donc, comme le parfait du verbe *faire*, un parfait fort, mais ce n'est pas un parfait irrégulier.

Actuellement considérons le parfait du verbe *vendre*, qui est un parfait dont toutes les formes sont faibles ou accentuées sur la flexion. Remarquons que dans ce parfait à redoublement, la syllabe réduplicative *dĭ* doit être considérée comme ne faisant par contraction qu'une syllabe avec la suivante : *dĭdī*=*ddī*=*dī*, ce qui revient à n'en pas tenir compte dans la dérivation.

Les trois personnes à flexions accentuées, *ven(di)dísti*, *ven(di)dímus* (pour *vén(di)dimus*), *ven(di)dístis*, ont donné régulièrement les trois personnes *vendis*, *vendimes* (*vendismes*, avec l'*s* intercalaire), *vendistes*, dont les flexions accentuées *ís*, *ímes*, *ístes*, sont les mêmes que pour la conjugaison en *ir* (*dormís*, *dormímes*, *dormístes*); les trois personnes à flexions inaccentuées *vén(di)di*, *vén(di)dit*, *vén(di)derunt* (pour *ven(di)dérunt*) auraient dû donner en français trois personnes à flexions inaccentuées; mais au lieu de créer des flexions inaccentuées pour ces trois personnes, la langue d'oïl, par un transport de formes d'une conjugaison à une autre, acheva de constituer le parfait en attribuant à chacune de ses personnes les flexions correspondantes de la conjugaison en *ir*, dont trois lui appartenaient déjà par les lois de la dérivation. De la sorte, les flexions accentuées *í*, *ít*, *írent*, devinrent celles de la première et de la troisième personne du singulier et de la troisième personne du pluriel dans la quatrième conjugaison, comme dans la deuxième. Il n'y a pas eu ici violation du principe de la fixité de l'accent tonique, il y a eu abandon d'une forme et recours à une autre qui avait été régulièrement formée.

Parfait indéfini — Ce parfait est composé pour chaque verbe du participe passé de ce verbe et du présent de l'indicatif du verbe *avoir*. Le latin classique présente des tournures d'où s'est dégagée la forme du parfait indéfini. Soit la phrase : *habeo emptum librum*. Il y a ici l'expression de deux faits, l'un passé, l'autre présent : fait passé, achat d'un livre par moi ; fait présent, possession de ce livre. Détachons le second fait du premier, et supposons que je ne possède plus dans le moment le livre acheté par moi dans le passé : le mot *emptum* (*achete*) marquant l'idée de l'achat du livre dans le passé, sera encore juste

dans ce cas ; mais le mot *habeo* (*j'ai*) aura-t-il encore un sens ? Quelle possession me reste-t-il à la suite de mon achat, si je ne possède plus la chose achetée ? Il me reste la possession d'un fait accompli, d'un résultat produit, à savoir, un livre acheté à un moment quelconque du passé. En latin, le mot *habeo* ne se construit pas avec *emptum* pour marquer cette possession, lorsqu'elle est isolée ; mais quant à son correspondant français *j'ai*, rien ne s'oppose à ce que, par une combinaison nouvelle, il marque, dans une langue nouvelle elle-même, l'idée de la possession d'un résultat accompli dans le passé, indépendamment de la possession d'un objet dans le présent. On a donc dit en français *j'ai* (*je possède comme résultat*) *un livre acheté*, *des livres achetés* ; *j'ai* (*je possède comme résultat*) *un livre perdu*, *des livres perdus ;* cette dernière phrase loin d'exprimer la possession d'un objet, en marque au contraire la dépossession, mais la dépossession d'un objet est la possession d'un résultat produit. Les deux éléments du parfait indéfini, c'est-à-dire pour chaque verbe, le participe passé de ce verbe et le présent de l'indicatif du verbe *avoir*, pouvaient, dès l'origine même de la langue, ou demeurer séparés l'un de l'autre par le substantif auquel se rapporte le participe (et alors il y avait accord), ou se juxtaposer (et alors le participe restait invariable). Cette juxtaposition, amenée par la fréquence de l'association des deux éléments du parfait, n'est devenue de rigueur qu'au commencement du dix-septième siècle, et même au dix-septième siècle, l'ancienne séparation était tolérée en poésie.

Dans les verbes neutres, le parfait indéfini est formé du participe passé de chacun de ces verbes et du présent de l'indicatif de l'un des deux auxiliaires : cette formation ne donne lieu à aucune difficulté.

Parfait antérieur et autres temps composés ou périphrastiques. — Les temps composés ou périphrastiques sont ceux qui sont formés d'un participe passé et de l'un des temps de l'auxiliaire *avoir*, ou, s'il s'agit d'un verbe neutre, de l'un des deux auxiliaires. Ce temps est : pour le parfait défini de chaque verbe, le présent de l'indicatif de l'auxiliaire ; pour le parfait antérieur, le parfait défini ; pour le plus-que-parfait, l'imparfait ; pour le futur antérieur, le futur ; pour le conditionnel passé, le conditionnel présent ; pour le parfait du subjonctif, le présent du subjonctif ; pour le plus-que-parfait du subjonctif, l'imparfait du subjonctif. — Ce mode de formation s'explique de la même manière pour ces divers temps que pour le parfait indéfini.

Plus-que-parfait simple. — Outre la forme composée, quelques plus-que-parfaits ont dans la langue d'oïl une forme simple. Nous avons déjà mentionné *avret*, de *habuerat* (*háb*(*v*)*erat*), *fúret* de *fúerat*. Outre ces deux plus-que-parfaits, on trouve encore dans le cantique d'*Eulalie* et dans d'autres très-anciens textes, *vóldret*, de *voluerat* (*volverat*) ; *póvret*, de *potuerat* (*pótverat*) ; *rovéret*, de *rogáverat ; fíret*, de *fécerat*. Dans ces formes la dernière syllabe est muette, et le *t* ne se prononce pas : il est purement étymologique.

Futur. — Ce temps est formé pour chaque verbe de l'infinitif de ce verbe et du présent de l'indicatif du verbe *avoir*. Les Latins se servaient quelquefois de *habeo* joint à un infinitif pour marquer la nécessité ou le dessein de faire dans un temps futur l'action exprimée par l'infinitif : par exemple *habeo dicere*, *j'ai à dire*. La plupart des langues romanes généralisèrent cette tournure, et composèrent leur futur en faisant suivre l'infinitif du présent de l'indicatif du verbe *avoir : je chanter-ai*, *tu chanter-as*,

chanter-at, *nous chanter-(av)ons*, *vous chanter-(av)ez*, *ils chanter-ont*. Les deux mots se sont réunis promptement en un seul, et dans le provençal on trouve des exemples où les deux éléments du futur sont séparés par un complément ou même transposés. Dans les verbes de la troisième conjugaison, c'est de la terminaison en *er*, variante de *oir*, que s'est formé le futur : *recever-ai*, *recever-as*. L'*e* qui précède l'*r* s'est ordinairement syncopé : *recevrai* ; quelquefois, au contraire, dans la quatrième conjugaison, conjugaison en *re*, le premier *e* de la terminaison latine *ĕre*, qui avait disparu à l'infinitif, a été reproduit au futur : *venderai* pour *vendrai*. On avait autrefois considéré le futur comme tiré du futur antérieur du latin : *chanterai*, *chanteras*, de *cantaro*, *cantaris;* non-seulement cette formation serait contraire au principe de la fixité de l'accent tonique, mais il n'y a aucune analogie entre les flexions *ris*, *rit*, et les flexions à forme pleine *ras*, *rat*.

Conditionnel présent. — Ce temps est formé, pour chaque verbe, de l'infinitif de ce verbe et de la terminaison des imparfaits, *oie*, *eie*. Il y a, dit M. Burguy, entre ces deux temps, non-seulement analogie de forme, mais encore de signification. En effet le conditionnel désigne un avenir au point de vue du passé, comme le futur désigne un avenir au point de vue du présent. L'accent s'oppose à ce qu'on tire ce temps de l'imparfait du subjonctif latin. Nous avons déjà fait remarquer dans nos observations sur le verbe *estre* que l'imparfait *eram* et le futur *ero* ayant d'abord donné la forme *ere* identique pour l'imparfait et le futur, cette forme a été abandonnée et remplacée par deux temps tirés directement du français : *estoie* (du radical *est* et de la terminaison *oie*), *esserai*, *serai* (de *esser* représentant *essere*, et de *ai*, indicatif présent de

avoir). Ici se présente un fait analogue. L'imparfait du subjonctif latin avait deux sens, son sens propre en tant qu'imparfait du subjonctif, et en outre le sens de notre conditionnel. Cette forme à double sens a été complétement abandonnée comme ne satisfaisant pas suffisamment à la clarté; deux formes différentes ont été admises: l'une pour le conditionnel, formée comme nous venons de l'expliquer, et l'autre pour l'imparfait du subjonctif, tirée non de l'imparfait, mais du plus-que-parfait du subjonctif latin.

Impératif. — Ce temps n'a au singulier qu'une seule personne, et elle est tirée directement de l'impératif latin. La ressemblance qu'elle présente avec la première personne du singulier du présent de l'indicatif est due au hasard. Le pluriel a deux personnes, qui sont empruntées au présent de l'indicatif. Il y a exception pour les verbes *estre*, *avoir*, *savoir* et *vouloir*, qui tirent toutes leurs personnes du présent du subjonctif.

Subjonctif présent. — Ce temps est formé du présent du subjonctif latin. Le *t* final de la troisième personne du singulier est purement étymologique et ne se prononce pas. Il a persisté dans les formes *soit*, *ait*. Les flexions latines *eamus*, *iamus*, ont donné les flexions *iens*, *iemes*, *ium*, *iomes*, *ions*, avec *i* initial, qui ont été adoptées pour la première personne du pluriel des quatre conjugaisons. La terminaison *ium* est normande. Les flexions latines *eatis*, *iatis*, ont donné les flexions *iez*, *ieiz*, *iés*, qui ont été adoptées pour la seconde personne du pluriel des quatre conjugaisons. Cependant les flexions *amus*, *atis*, avaient donné des flexions sans *i* initial, telles que *omes*, *ons*, et *ez*, *es*, dont on trouve des exemples, mais qui ont été abandonnées de bonne heure. Dans la deuxième conjugaison française, on trouve des formes dans lesquelles l'*i* du la-

tin *dormiam*, au lieu de se perdre, s'est raffermi en *g*, *ch* et quelquefois *c;* ce qui a produit des formes en *ge*, *che*, *ce*, telles que *dorge*, *dorche*, *dorce :* ces formes ont passé quelquefois de la seconde conjugaison dans les autres.

Imparfait du subjonctif. — Il est formé du plus-que-parfait du subjonctif latin.

Infinitif. — L'infinitif a, dans la première conjugaison, les trois terminaisons *er*, *eir*, *ier;* dans la seconde, une seule, *ir;* dans la troisième, les trois terminaisons *oir*, *eir*, *er;* dans la quatrième, une seule terminaison, *re*.

Participe présent. — Il est formé, pour chaque verbe, du radical de ce verbe et de la terminaison *ant*, tirée de *antem*, terminaison de l'accusatif des participes présents latins de la première conjugaison. Cette forme en *ant* a été adoptée pour toutes les conjugaisons à l'exclusion de la forme en *ent*, qui était cependant offerte par trois conjugaisons latines; mais la terminaison *ant* a été préférée tant parce qu'elle est plus sonore, que parce que les participes de la première conjugaison française sont les plus nombreux.

Le participe présent se comportant exactement comme les adjectifs, prend dans l'ancienne langue le genre, le nombre et le cas sujet ou régime de son substantif; mais ce qu'on n'a pas remarqué, je crois, suffisamment, c'est que cette variation est, en fait, à peu près insensible. En effet, le participe présent étant dérivé d'un participe latin qui n'a qu'une forme en latin pour le masculin et le féminin, n'en a qu'une non plus dans la langue d'oïl pour le masculin et le féminin. Il prend généralement l'*s* finale au cas sujet du singulier et au cas régime du pluriel; mais on trouve cette règle beaucoup plus

souvent violée pour les participes que pour les substantifs. Ainsi la règle d'après laquelle nous faisons aujourd'hui le participe invariable, quoique contraire à l'usage le plus général de la langue d'oïl, s'y trouve déjà en germe. Du reste, nous avons conservé quelques expressions, telles que *les ayants cause*, *les ayants droit*, où la règle primitive est régulièrement observée, notre pluriel actuel correspondant au cas régime avec *s* finale du pluriel dans la langue d'oïl. Quant aux formes féminines en *ante*, accolées à des participes en *ant*, *tendant*, *tendante*, *une proposition tendante à*..., on en rencontre dans l'ancienne langue quelques exemples rares et irréguliers, mais, au seizième siècle, où l'oubli des principes de l'ancienne langue est complet, ces exemples sont assez multipliés.

Participe passé. — Le participe passé de la première conjugaison a les terminaisons *et*(*ed*, *é*), *eit*(*ei*), *iet*(*ie*), correspondant aux trois terminaisons de l'infinitif *er*, *eir*, *ier*. Dans les participes en *iet*, *ie*, le *t* ne se prononce pas, l'*e* est muet, et l'accent tonique est sur l'*i*. Le participe passé de la seconde conjugaison se termine régulièrement en *it*(*id*, *i*); mais quelquefois il emprunte la terminaison en *ut*, *u*, des participes de la troisième et de la quatrième conjugaison : cette substitution de l'*u* à l'*i* existe encore aujourd'hui dans différents patois, notamment dans le patois lorrain : *te l'ais sentu*, tu l'as senti.

Le participe passé de la troisième et de la quatrième conjugaison se termine en *ut* (*ud*, *u*). La forme forte du latin s'est affaiblie irrégulièrement dans la troisième et dans la quatrième conjugaison : *vénditum*, *vendút*, *débitum*, *deüt*. On trouve dans quelques anciens textes *uit* pour *ut* : *venduit*. Le *t* final des participes passés des

quatre conjugaisons a été supprimé au quatorzième siècle.

Toutefois, un certain nombre de participes de verbes en *re* et en *oir* sont des formes fortes et régulièrement accentuées ; tels sont *escoús* (*excússus*), participe du verbe *escorre* (*excutere*, *arracher*, *dégager*); *semóns* (*summónitus*), participe de *semondre* (*admonere*, *inviter*, *sommer*), *sors*, féminin *sorse*, participe de *sourdre* (*surgere*), *sis* (*séssus*), participe de *seoir* (*sedere*), *escrit* (*scriptus*), participe d'*écrire* (*scribere*), et plusieurs autres qui existent encore aujourd'hui. Quelques participes ont à la fois la forme forte et la forme faible : *roút* ou *rompú* (*rúptus*); *mórs* ou *mordú* (*mórsus*).

Ces participes à forme forte, devenus plus rares dans le français moderne, autorisent à penser que, dans l'origine de la langue, tous les verbes en *re* et en *oir*, et non pas seulement quelques-uns d'entre eux, avaient conservé, sous la forme forte, les participes qui étaient forts en latin. Un autre motif vient corroborer cette supposition. Nous avons dans la langue française un grand nombre de substantifs formés de participes passés forts ou faibles. Tels sont les substantifs *étendue*, du participe faible *étendu; tenue*, du participe *tenu; route* (*rupta via*, voie pratiquée à travers), du participe fort *rout; mors* (pièce qui se place dans la bouche du cheval), du participe fort *mors; écrit*, du participe fort *écrit; assise*, du participe fort *assis*. Or un certain nombre de substantifs formés suivant cette règle supposent des formes fortes qu'on ne retrouve ni dans l'ancienne langue ni dans la langue moderne. Tels sont les substantifs *vente*, qui suppose le participe *vent* (*vénditus*); *défense*, qui suppose le participe *defens* (*deféensus*); *recette*, qui suppose le participe *recept*, *recet* (*recéptus*); ce qui prouve tout au

moins qu'il a existé beaucoup de participes à forme forte dont il ne reste plus de vestige en tant que participes.

Le participe passé suivant au masculin la règle de l'*s* finale, formait son féminin par l'addition d'un *e* : *fut presentede Maximiien*, et ce féminin suivait la règle exceptionnelle des substantifs féminins en *e* muet.

§ 10. Particularités et irrégularités dans les conjugaisons des verbes des quatre conjugaisons.

ALLER. L'infinitif présent d'*aller* vient, suivant les uns, de *ambulare*, suivant d'autres de *adnare*. Une partie du présent de l'indicatif *vai*, *vais* ou *vas*, *vait* ou *vat* (aujourd'hui *vais*, *vas*, *va*), est empruntée au verbe *vado*. Le futur et le conditionnel sont régulièrement dérivés du latin *ire*, *irai* (*ire-ai*), *iroie* (*ire-oie*). — Le présent du subjonctif a, dans l'ancienne langue, la forme *voise* venue de *vadere*, et les formes *alle*, *alge*, *aille*, dont la dernière a survécu. On trouve aussi *auge*, par le fléchissement de l'*l* en *u*.

Amer, *ameir* (aujourd'hui *aimer*). Le présent de l'indicatif a changé la syllabe *a* en la diphthongue *ai*, diphthongaison qui renforce la voyelle radicale *a* sur laquelle porte l'accent tonique : *aim* (*aime*) au lieu de *ame*. Cette même diphthongaison a lieu aussi au présent du subjonctif, mais non pas aux autres temps du verbe *aimer*, par exemple le futur est *amerai*. Le français moderne a appliqué la diphthongaison au verbe entier.

DONER ou DUNER (de *donare*). La diphthongaison de la voyelle *o* en *oi* se fait dans ce verbe au présent de l'indicatif, qui présente à la première personne les formes *doin*, *doing*, *doig*, *doins*. Les autres personnes ne prennent pas ou prennent rarement le renforcement. Le sub-

jonctif fait à la première personne *doingne*, *doigne*, *doinse*, formes qui correspondent exactement à celles de la première personne du présent de l'indicatif; troisième personne du présent du subjonctif, *doint*.

Envoier ou enveier (aujourd'hui *envoyer*). Ce verbe est dérivé de *inviare*, suivant M. Littré (*Dictionnaire*), M. Burguy (*Grammaire de la langue d'oïl*, t. I, p. 295) et M. Scheler (*Dictionnaire étymologique de la langue française*). M. Brachet (*Grammaire historique de la langue française*, t. 1, p. 224), se fondant sur une ancienne forme *entvoyer*, le dérive de *inde-viare*. Cette dernière étymologie nous paraît bien s'accorder avec une remarque très-judicieuse de M. Burguy, à savoir que le mot *en*, *ent* (de *inde*) se joint surtout dès l'origine de la langue aux verbes de mouvement (*Grammaire*, t. I, p. 175).

L'infinitif *envoier* a régulièrement le futur *envoierai* longtemps usité; l'infinitif *enveier* a régulièrement le futur *enveierai*, d'où *enverrai* qui a prévalu. Le verbe *forvoier* ou *forveier* (aujourd'hui *fourvoyer*), dérivé de *foris viare*, a régulièrement le futur *forvoierai*, *fourvoierai*, qui a prévalu, et le futur *forveierai*, *fourveierai*, qui est tombé en désuétude.

Laisser (du latin *laxare*). La forme primitive est *laier*, *leier*. Cette forme se retrouve dans le patois lorrain : *laiez-lo*, laissez-le.

Rover (de *rogare*). — Ce verbe a laissé peu de traces dans la langue; nous avons déjà cité la forme du plus-que-parfait, troisième personne du singulier, *roveret* (*Chant d'Eulalie*).

Trover, truver (aujourd'hui *trouver*, étymologie incertaine, voy. p. 13). Le présent de l'indicatif admet à la première personne du singulier, outre les formes *trove*,

truve, les formes renforcées *trouve*, *treuve*, *truis*, *troz*. La forme *treuve* se trouve encore dans la Fontaine.

BENEÏR, BENEÏSTRE, BENISTRE (aujourd'hui *bénir*, de *benedicere*). Parfait défini : *benesqui*, régulièrement dérivé de *benedixi*. Participe passé : *beneït*, *eïte*, *benist*, *iste*, *béni*, *ie*, *benoist*, *oiste*, *benoit*, *oite*. Les deux formes *béni*, *ie*, et *bénit*, *ite*, ayant persisté simultanément, contrairement à ce qui eut lieu pour les participes des autres verbes en *ir*, où des deux formes en *i* et en *it*, la forme en *i* a seule survécu, les grammairiens modernes, faute d'avoir étudié l'histoire de la langue, crurent que les formes *béni*, *ie*, et *bénit*, *ite*, offraient une signification différente et posèrent la règle d'après laquelle le participe *bénit*, *ite*, se dit des choses sur lesquelles la bénédiction du prêtre a été donnée, et le participe *béni*, *ie*, s'emploie dans les autres significations du verbe. Cette distinction aujourd'hui adoptée par l'usage et consacrée par l'Académie française doit être regardée comme définitive, mais elle n'a aucun fondement rationnel ou historique.

CUEILLIR (de *colligere*). L'infinitif *cueillir* admet dans l'ancienne langue la variante *cueiller*, d'où le futur actuel *cueillerai*. Autres formes anciennes du futur, première personne : *cuellera*, *keudra*, *quedrai*.

FAILLIR (de *fallere*). Présent de l'indicatif, première personne, *fal*, *fail;* deuxième personne, *fals*, et par le fléchissement de l'*l* en *u*, *faus*, *fauz;* troisième personne, *falt*, *faut;* parfait défini, première personne, *failli*, ou *falsi*, ou par le fléchissement de l'*l* en *u*, *fausi;* futur, première personne, *falrai*, *faldrai*, *faudrai*. Le Dictionnaire de l'Académie (1835) donne encore les formes *je faux*, *tu faux*, *il faut*, *nous faillons*, *vous faillez*, *ils faillent; je faillis; je faudrai*. Outre la forme *faillir*, l'infinitif

fallere a aussi donné, à une époque plus récente, *falloir*, qui a le même sens.

Ferir ou ferre (aujourd'hui *férir*, de *ferire*). Présent de l'indicatif, *fier*, *fiers*, *fiert*, *ferons*, *ferez*, *fierent;* imparfait, première personne, *feroie*, *fereie;* parfait défini, première personne, *feri* ou *ferui* (*ferus*)*;* futur, première personne, *ferirai* ou *ferrai;* subjonctif, première personne, *fiere* ou *fierge;* participe présent, *ferant;* participe passé, *feru* ou quelquefois *feri*.

Gesir, gisir, gire (aujourd'hui *gésir*, du latin *jacere*). Indicatif présent, première personne, *gis;* parfait défini, première personne, *jui;* futur, première personne, *gerrai* ou *girrai;* participe présent, *gesant* ou *gisant;* participe passé, *geut*, *geu*, *jeut*, *jeu*.

Haïr ou heïr (de l'anglo-saxon *hatian*, même sens). Indicatif présent, *has*, *hes*, *het*, *haons*, *haez*, *heent;* imparfait, première personne, *haoie*, *haeie;* parfait défini, première personne, *haï;* futur, première personne, *hairai* ou *harrai*.

Issir (de *exire*). Indicatif présent, *is*, *is*, *ist*, *issons*, *issez*, *issent;* parfait défini, première personne, *issi*, *oissi;* futur, première personne, *isserai*, *isterai*; participe passé, *issu*.

Oïr (aujourd'hui *ouïr*, de *audire*). Indicatif présent, *oï*, *os*, *ot* ou *oït*, *oons*, *oez*, *oënt* ou *oïent;* imparfait, première personne, *ooie*, *oeie;* parfait défini, première personne, *oï;* futur, première personne, *orrai;* participe présent, *oant;* participe passé, *oï*, ou *oü*.

Saillir (de *salire*). Se conjugue comme *faillir*.

Tenir (de *tenere*). L'*e* du radical se renforce au présent de l'indicatif et du subjonctif par l'adjonction d'un *i : tien*, pour *ten*, *tienne*, pour *tenne*. Au présent de l'indicatif, le *g* peut s'ajouter devant ou après l'*n : tieng*.

Le présent du subjonctif admet outre la forme *tienne*, les formes *tienge*, *tiegne*. Le parfait défini fait, conformément au principe de la fixité de l'accent tonique, *tin* (de *ténui*), *tint* (de *ténuit*), *tinrent* (de *tenuerunt*, *ténverunt*) : cette accentuation sur le radical s'est étendue aux trois autres personnes par voie d'analogie, et contrairement à la dérivation : *tins* (de *tenuísti*), *tinmes* (de *tenuímus* pour *tenúimus*), *tintes* (de *tenuístis*). Ce parfait a donc toutes ses formes fortes. Du reste, concurremment avec le parfait *tin*, on trouve le parfait *teni*, parfait faible, comme *dormi*. Le futur a les trois formes *tenrai*, *tendrai*, *terrai;* plus tard, on emploie *tienrai*, *tiendrai*.

Venir. Se conjugue comme *tenir*.

Chaloir, chaler, chaleir (du latin *calere*). C'est un verbe impersonnel qui signifie *importer*. Indicatif présent : *chalt* ou *chaut ;* parfait défini, *chalut ;* futur, *chaldra* ou *chaudra;* participe passé, *chalu*.

Choir (de *cadere*). L'infinitif admet des formes très-diverses, *choir*, *chaoir*, *cheoir*, *chaer*, *choier*, etc. Indicatif présent, première personne, *choi*, *chie ;* imparfait, première personne, *chaoie*, *cheoie ;* parfait défini, première personne, *chai*, *cheu ;* futur, première personne, *charrai*, *cherrai*, *chierai ;* participe présent, *chaant*, *cheant ;* participe passé, *chaut*, *cheut*, *chaet*.

Doloir, douloir (de *dolere*). Indicatif présent, première personne, *doil*, *duil*, *duel ;* parfait défini, première personne, *dolui ;* futur, première personne, *doldrai;* participe passé, *dolu*.

Mouvoir, mover, moveir, mouver (de *movere*). Indicatif présent, première personne, *mue;* subjonctif présent, première personne, *mueve ;* parfait défini, première personne, *mui ;* futur, première personne, *mouvrai ;* participe passé, *meü*, *meu*, *mu*.

PAROIR (de *parere*). C'est un verbe impersonnel, qui dans la langue actuelle a remplacé *paraître*. Indicatif présent : *pert*, *peirt*, *piert ;* parfait défini, *parut ;* futur, *parra ;* participe présent, *parant ;* participe passé, *paru*.

POOIR, POIR, POUVOIR (de *potere*, pour *posse*). Indicatif présent, première personne, *pui*, *puis*, *pois ;* imparfait, première personne, *pooie*, *poeie*, ou *povoie*, *poveie ;* parfait défini, première personne, *poi*, *pou*, *pus ;* futur, première personne, *porrai*, *pourrai ;* participe passé, *peu*.

SAVOIR, SAVIR, SAVER (de *sapere*). Indicatif présent, *sai*, *seis* ou *sez*, *seit* ou *siet*, *savons*, *savez*, *seivent ;* subjonctif présent, *saiche* ou *sache*, *saiches* ou *saches*, *saichet* ou *sachet*, *sachions*, *sachiez*, *saichent* ou *sachent ;* parfait défini, première personne, *saui*, *sau*, *soi ;* futur, première personne, *saverai* (de la forme d'infinitif *saver*), *saurai ;* participe présent, *sachant* ou *savant ;* cette deuxième forme est devenue, dans la langue moderne, un adjectif, et la première forme *sachant* a été conservée comme participe présent ; participe passé, *seu*.

Soloir (de *solere*, *avoir coutume*). Se conjugue comme *doloir*.

VALOIR (de *valere*). Indicatif présent, *val*, *vals* ou *vaus*, *valt* ou *vaut*, *valons*, *valez*, *valent ;* parfait défini, première personne, *valui ;* futur, première personne, *valrai*, *valdrai*, *vaurai*, *vaudrai ;* participe présent ; *valant* ou *vaillant ;* cette dernière forme est devenue un adjectif, et la forme *valant* a été conservée comme participe ; participe passé, *valu*.

VOLOIR, VOULOIR (de *volere* pour *velle*). Indicatif présent, première personne, *voil*, *vuil*, *vuel ;* parfait défini, première personne, *vols*, *vos ;* première personne du pluriel, *volsimes*, *vousimes ;* deuxième personne du pluriel, *volsistes*, *vousistes ;* troisième personne du pluriel.

volrent, *voldrent*, *voudrent ;* futur, première personne, *volrai*, *voldrai*, *vourai*, *voudrai;* participe présent, *volant* ou *vuillant*, *veillant ;* de *vuillant*, *veillant*, est venu l'adjectif *bienveillant*, qu'on a considéré, mais à tort, comme dérivé de *veillant*, participe de *veiller ;* participe passé, *volu*, *voulu*.

Boire, boivre, bevre (du latin *bibere*). Indicatif présent, première personne, *boi*, *bei ;* imparfait, première personne, *bevoie*, *beveie ; buvoie*, *buveie;* parfait défini, première personne, *bui ;* futur, première personne, *bevrai*, *beverai*, *buvrai*, *bovrai*, *boverai;* participe présent, *beuvant ;* participe passé, *beut*, *beu*.

Corre, courre (aujourd'hui *courir ;* de *currere*). Indicatif présent, première personne, *cueur*, *keur ;* subjonctif présent, première personne, *keure* ou *keurge; courre* pour *courir*, est encore usité aujourd'hui dans la locution *courre le cerf*.

Duire (de *ducere*, *conduire*). Indicatif présent, première personne, *dui ;* imparfait, première personne, *duisoie*, *duiseie;* parfait défini, première personne, *dui;* participe passé, *duit*. Ce participe *duit* a été pris adjectivement dans le sens de *habile*, et a formé le substantif *duit*, qui signifie *conduit*, *canal*.

Quire, querre (aujourd'hui *quérir*, de *quærere*). Indicatif présent, première personne, *quier ;* imparfait, première personne, *queroie*, *quereie;* parfait défini, *quis;* futur, *querrai ;* participe présent, *quérant ;* participe passé, *quis*.

Soldre (de *solvere*, *délivrer*, *acquitter*, *résoudre*). Indicatif présent, première personne, *sol*, *soil;* parfait défini, première personne, *sol*, *sous ;* participe passé, *sols*, *sous*, *solu*. Les composés modernes *absoudre*, *dissoudre*, *résoudre*, ont de même deux participes, l'un, *absous*,

dissous, *résous*, qui correspond à la forme ancienne *sols*, *sous*, et l'autre, *absolu*, *dissolu*, *résolu*, qui correspond à la forme ancienne *solu*.

Sordre, surdre (du latin *surgere*). In[illegible]catif présent, troisième personne, *sort*, *sourt*, *surt;* parfait défini, troisième personne du singulier, *sorst*, *surst ;* troisième personne du pluriel, *sorstrent*, *surstrent ;* futur, troisième personne *sourdra*, *surdra;* participe passé, *sors*, *surs*.

§ 12. Verbes passifs et pronominaux.

La langue française n'a pas à proprement parler de verbes passifs, puisqu'elle n'a pas de forme exprimant en un seul mot, comme en latin *amari*, *amor*, l'action exercée sur le sujet. Les verbes qu'on appelle quelquefois passifs, sont de simples juxtapositions de l'auxiliaire *être* avec le participe passé. Il est inutile d'insister sur ce point.

Les verbes pronominaux n'ayant pas non plus de formes propres, nous n'entrerons au sujet de ces verbes dans aucun développement.

CHAPITRE VI

DE L'ADVERBE

Voici la liste des principaux adverbes de la langue d'oïl, avec leur étymologie et leur signification.

Adés, Adiés. Incontinent, sans cesse, entièrement. Peut-être de *ad ipsum*.

Aillors, ailleurs. *De aliorsum.*

Alques, auques. Voyez page 40.

Amont, Aval. Le mont *amont* vient de *ad montem*, en allant du côté de la montagne, et signifie *en haut*, *en montant*. Le mot *aval* vient de *ad vallem*, en allant du côté de la vallée, et signifie *en bas*, *en descendant*. De *amont* vient l'adverbe *contremont*, qui signifie *en amont*, *en haut*. De *aval* vient l'adverbe *contreval*, qui signifie *en bas*, *en descendant*.

Ans, ains, ens, enz. De *ante*. Avant, auparavant, mais, au contraire, plutôt. Remarquons la locution *qui ains ains*, à l'envi l'un de l'autre.

Ançois, ainçois. De *ante ipsum*. Même sens.

Ansi, ainsi, ensi. C'est notre adverbe moderne *ainsi*. Étymologie incertaine. Peut-être de *in sic* ou de *æque sic*.

Antan. De *ante annum*. L'an passé, l'année précédente, autrefois.

Apermesmes, apermismes, aparmain. De *ad per metipsissimum*, sous-entendu *tempus*. A l'instant, sur-le-champ, tout de suite.

Arrière, arière. Voy. au chap. vii, *De la préposition*.

Assez. De *ad satis*. S'est employé dans le sens de beaucoup.

Buer. De *bona hora*, par contraction et permutation de *o* en la diphthongue *ue*. Heureusement, à propos.

Ça, ci, la. Ces adverbes sont tirés respectivement de *ecce hac*, *ecce hic*, *illac*.

Caens, ceans, laens, leans. Ces adverbes sont formés de *ça* ou *la*, et de la préposition *ens*, *enz*. Ils signifient ici-dedans, là-dedans.

CERTES, CERTAINEMENT. Ces mots dérivent du latin *certus*, avec addition, pour le second, du suffixe *ment*.

COMME, COMMENT. Le premier de ces adverbes dérive de *quo modo*, et le second est formé du premier, avec addition du suffixe *ment*.

DEMENTRE. Pendant ce temps-là. De *dum interea*.

DONS, DONC, ADONC, IDONC. *Dons*, *donc* vient de *tunc*, et signifiait primitivement *alors* ; *adonc* vient de *ad tunc*, et a le même sens que *donc ; idonc* qui a aussi le même sens, vient de *in tunc*. *Donc... donc*, comme en latin, *tum... tum*, signifie *tantôt... tantôt*.

DONT. Vient de *de unde* et signifie *d'où*. *Unde* a donné *unt*, même sens.

EKEVOS. Voici, voilà. De *ecce vos*.

ENCORE, ANCORE. De *hanc horam*, jusqu'à cette heure.

ENS, ENZ. Dedans, *de intus*. Est aussi une préposition. Ne pas confondre avec *ens*, forme composée de l'article pour *en les*, ni avec *ens*, *enz*, préposition et adverbe qui signifie *avant*, *devant*.

ENTOR. A l'entour. De *en et tour*, *in tornum*.

ENTRESAIT, ENTRICÉS. Inopinément, sur ces entrefaites. Étymologie incertaine.

ENVIS, A ENVIS. Avec peine, malgré soi. De *invitus*.

ENVIRON. De *en* et *viron*, cercle, circuit, de *virer*, *tourner*, comme *entour* de *en* et *tour*.

ESCIENT (A). Locution formée de *à* et *scient*, de *sciens*, *scientem*, avec addition du préfixe *e*, qui facilite l'émission du son *sc*.

ESPOIR. Peut-être, vraisemblablement, à ce qu'on peut espérer ; primitivement, *je l'espère :* c'est la première personne du présent de l'indicatif de *espérer*.

ESTROS, A ESTROS. A l'instant, sur-le-champ. — *Tôt à estros*, tout à coup, subitement. Étymologie incertaine.

Faitement. De *fait*, *faite*, et du suffixe *ment*. D'une manière achevée, complétement, tout à fait.

Fuer. Substantif qui signifie *prix*, *valeur*, du latin *forum* dans le sens de *pretium ;* d'où la locution *a nul fuer*, à nul prix, en aucune manière, et la locution du français moderne, *au fur et à mesure*, c'est-dire dans la proportion exacte et suivant la mesure d'une autre chose.

Gaire, guere. Étymologie inconnue. De *gaire* est dérivé *naguere*, pour *n'a guere*, *ne a guere*.

Goutte. Substantif dérivé de *gutta*. Exprimant une chose menue, il a servi comme *mie*, *pas*, à renforcer la négation *ne*.

Hui. Aujourd'hui, de *hodie*. De *hui*, et de *mais*, plus, encore, plus longtemps, a été dérivé l'adverbe *huimais maishui*, dès aujourd'hui, désormais.

I (y). De *ibi*.

Ici. De *ecce hic*.

Ilec, iluc. Là. Du latin *illic*, *illuc*.

Isnelement. Promptement, vivement, de *isnel*, vif, prompt, et du suffixe *ment*. L'étymologie de *isnel* est incertaine. Ce mot *isnel* a formé une locution adverbiale *isnele le pas*, le pas rapide, c'est-à-dire rapidement, vivement, qui équivaut pour le sens à *isnelement*.

Ja. De *jam*. — *A ja*, à jamais. — *Jadis*, de *jam diu*. — *Jamais*, de *jam magis*.

Jus. A bas, en bas, à terre, de *jusum* pour *deorsum*, comme *sus*, de *susum* pour *sursum*.

Lor, lors. De *illa hora*,

Lués. Aussitôt, à l'instant. Étymologie incertaine.

Mais. Plus, plus longtemps. De *magis*.

Maismement. Principalement. De *maxime*.

Meismement. Cet adverbe est formé de l'adjectif *meisme* et du suffixe *ment*. Il signifie *de la même manière*.

Meismement, de la même manière, a un *e* à la syllabe initiale du mot, et *maismement*, principalement, a un *a* à cette même syllabe.

Maintenant. A l'instant, aussitôt, incontinent, comme *manés*. *Maintenant*, est formé de *manu tenentem*, tenant l'objet à la main.

Manés, manois. A l'instant, aussitôt, incontinent. M. Burguy admet que *manés*, *manois*, est formé de *manu ipsum*. Le substantif *manus* entre visiblement dans la composition de ce mot, mais on ne voit pas bien quel élément est caché sous la terminaison *és*, *ois*.

Miels, mieux. Du latin *melius*.

Mies, mie. Pas, point. De *mica*, miette.

Moens, moins. Du latin *minus*.

Mon. Assurément, effectivement. Étymologie incertaine.

Molt, mout, moult. Très, beaucoup. De *multum*.

Ne. Particule négative, forme affaiblie de *non*.

Neant. De *nec ens*. Renforce la négation *ne*.

Nes, neis, nis. De *ne ipsum*. A signifié d'abord *pas même*, puis, par une étrange anomalie, s'est dit pour *même*, *et même*.

Non. Du latin *non*.

Oïl. *Oui*. La langue du nord de la France s'est appelée langue d'oïl, du mot par lequel elle énonçait l'affirmation, comme la langue du midi a été appelée langue d'oc, parce qu'elle énonçait l'affirmation au moyen du mot *oc*. Oïl (*o-il*) vient de *hoc illud*, c'est cela même. *Hoc* avait déjà donné *o*, cela, c'est cela, auquel on a ajouté *il*, de *illud*, comme on l'a ajouté aussi à *nen*, forme adoucie de *non*, pour former *nenil*, devenu *nenni*.

Onques, unques. Jamais. De *unquam*.

Ore, ores. Présentement, maintenant. De *hora*. — *Dés*

ore mais (de *de ex hora magis*), aujourd'hui en un seul mot, *désormais*. — *D'ore en avant* (de *de hora in ab ante*), aujourd'hui en un seul mot, *dorénavant*.

Ou. Adverbe marquant le lieu. Du latin *ubi*.

Pas. Particule négative qui renforce *ne*. Du latin *passus* exprimant un petit espace de terrain.

Petit. Un peu. Adjectif pris adverbialement. Étymologie inconnue. *Grand*, de *grandis*, se prend de même dans le sens de beaucoup.

Poc, poi, peu. Du latin *paucum*. *A poi*, *par poi*, peu s'en faut, presque; *molt poi*, très-peu.

Pis. Du latin *pejus*.

Plus. Du latin *plus*.

Point. Adverbe de négation qui renforce la particule *ne*. Du latin *punctum*.

Puis, pois. Puis, après. De *post*.

Pro, prou. Assez, suffisamment. Étymologie inconnue.

Quant. Quand. De *quando*.

Randon (a). Locution adverbiale. Avec violence, impétueusement. *Randon* est un substantif d'origine germanique qui signifie *force*, *violence*.

Rien. Ce mot est dérivé du latin *rem*, accusatif de *res*, chose. C'est un substantif féminin qui signifie *la chose*. Joint à une négation, il la renforce avec le sens de *nihil*.

Sempres, sempre. Du latin *semper*. Toujours, plus souvent, sur-le-champ.

Si. Voy. *Si*, conjonction.

Sus. Dessus, en haut. De *susum*, pour *sursum*, comme *jus*, en bas, de *jusum*, pour *deorsum*.

Tandis. Conjonction dérivée de *tamdiu*, et employée adverbialement dans le sens de *pendant ce temps*.

Tant. De *tantum*. De *tant* sont dérivés : *altant* ou *autant*, même sens qu'aujourd'hui ; *itant*, autant, d'autant,

ainsi; *partant*, par conséquent: *entretant*, sur ces entrefaites. *Tant* a pour corrélatif *quant : tant et quant*, peu et beaucoup, de toute manière; *ne tant ne quant*, ni peu ni beaucoup; *quant plus*, *tant plus*, plus..... plus.

Tost. Aujourd'hui *tôt*. Étymologie incertaine.

Tempre. Tôt, promptement, de bonne heure. De *temperi*.

Trop. Du bas latin *troppus*, qui avait le sens de *grex*, et dont l'origine est inconnue. *Troppus* a donné également troupe.

Observation. — Un certain nombre d'adverbes ont été formés en joignant le suffixe *ment*, tiré de *mente*, ablatif de *mens :* dévotement, *devota mente*.

Dans les adverbes en *ment* formés des adjectifs qui n'ont qu'une terminaison pour les deux genres, la terminaison *ment* n'est pas précédée dans l'ancienne langue de l'*e* muet caractéristique du féminin : *grandment* et non pas *grandement*.

CHAPITRE VII

DE LA PRÉPOSITION

Voici les principales prépositions usitées dans la langue d'oïl :

A. Elle représente à la fois la préposition latine *a* ou *ab*, et la préposition *ad*. On trouve comme variante de *a* dans le sens d'*avec*, la forme *od*, *ot*, qui peut-être est dérivée de *apud* et non de *ad*. Cependant *od* signifie quelquefois *à*.

ANS, AINS, ENS, ENZ. Avant, de *ante*. Prises adverbialement, ces formes signifient, comme nous l'avons vu, *auparavant*, *plutôt*, *au contraire*.

AVANT. De *ab ante*. De *avant* vient *davant*, devant (*davant* pour *de avant*).

AVEC. De *ab hoc*, transformation barbare de *apud hoc*, avec cela, *apud* ayant pris le sens de *avec*. — *Avec* se se trouve quelquefois avec le sens propre de *apud*, chez. — Avec est aussi employé adverbialement.

CONTRE. Du latin *contra*.

DÉS. A partir d'un point. De *de ex*.

DUSQUE, JUSQUE. De *de usque*.

EN. De *in*.

ENDROIT, ENDREIT. Vers, contre, à l'égard de; *adverbialement*, justement. De *in directum*.

ENS, ENZ. Dans. De *intus*. Ne confondez pas avec *ens*, *enz*, en les, ni avec *ens*, *enz*, avant. — En préposant *de* à *ens*, *enz*, on a formé *dens*, *denz*, ancienne forme de *dans*, et en préposant de nouveau *de* à *dens*, on a formé *dedens* (dedans), qui s'emploie dans l'ancienne langue aussi bien comme préposition que comme adverbe.

ENSEMBLE. En même temps. Ce mot pris adverbialement a aussi, dans l'ancienne langue, la signification actuelle du mot *ensemble*. De *in simul*.

ENTRE, ANTRE. De *inter*.

ENTOR. A l'entour de, aux environs de. Voy. *entor*, adverbe.

ENVIRON. Aux environs de. Voy. *environ*, adverbe.

ESTRE. Hors, dehors. De *extra*.

FORS. Ancienne forme de la préposition *hors*. De *foris*, *foras*. En préposant *de* à *fors*, on a formé *defors*, dehors. Un autre composé est *formis*, hormis.

JOSTE, JOUSTE. Près de. De *juxta*.

Les, lez. Substantif pris comme préposition. *Lez* est le substantif *latus*, côté, et s'emploie pour signifier *à côté*. Composé, *delez*. Surcomposé, *dedelez*.

Malgré. De *male gratus*.

Oltre, ultre, outre. De *ultra*. S'emploie adverbialement.

Por, par. Du latin *per*. Se confond quelquefois pour le sens avec *por*, *pour*. La préposition *de* est quelquefois préposée à la préposition *par* : *de par*. Combinée avec l'adjectif *mei*, *mi*, demi, qui est au milieu, la préposition *par* a donné *parmi*, par le milieu, à travers.

Por, pour. De *pro*.

Prés, prop. Ces deux mots ont le même sens, mais ils n'ont pas la même dérivation. *Prés* vient de *pressus*, et *prop*, de *prope*. Composés : *aprés*, *en aprés*, *anprés* (auprès).

Puis, pois. Après. De *post*. Composé : *depuis*.

Sans. De *sine*.

Segond, selon. De *secundum*.

Sous. Du latin *subtus*.

Sur. De *super*. Composé : *desor*, même sens que le simple. Le mot français *dessus* ne vient pas de *desor*, mais de *de* et de *sus*, adverbe, qui a formé aussi la locution prépositive *en sus de*.

Trés, triés. Cette préposition qui dérive du latin *trans*, a formé notre adverbe très. Elle signifie *derrière*, *près*, *depuis*.

Vers. Envers, contre. De *versus*. *Vers* a les formes composées *envers*, même sens que vers, *avers*, à côté de, *devers*, du côté de.

CHAPITRE VIII

DE LA CONJONCTION

Voici les principales conjonctions usitées dans la langue d'oïl :

Ans, ains, ens, enz. Nous avons déjà rangé parmi les adverbes dans le sens de *plutôt*, *au contraire*, ces formes qui, dans leur sens propre, sont des prépositions ayant le sens du latin *ante*, dont elles sont dérivées. Locutions conjonctives formées par *ains : ains que*, *ains comme*, *antequam*, avant que ; *al ains que*, aussitôt que.

Alsi ou ausi comme ou que. Comme, exactement comme ; *par extension*, lorsque, pour ainsi dire.

Ainsi que. Locution conjonctive. De façon que ; au moment que.

Car. Du latin *quare*.

Deci que. Jusqu'à ce que.

Dementre que. Tandis que. Voyez *dementre*, adverbe.

Dusque, jusque. Ces prépositions s'emploient dans le sens de *jusqu'à ce que*.

Giers, gieres. Ainsi, c'est pourquoi. Etymologie incertaine.

Lués que. Dès que. Voyez *lués*, adverbe.

Mais que. Pourvu que. Voyez *mais*, adverbe.

Manés que. Aussitôt que.

Ni. Du latin *nec*. Cette conjonction a aussi en ancien français la forme *ne*.

Por ce, par ce, por quoi, par quoi. C'est pour cela, c'est pourquoi.

PORQUANT, PORTANT. Cependant, pourtant. *Portant* est formé de l'adverbe *tant* et de la préposition *por*, pour, et *porquant* est pour *por quant*, *quant* de *quantum*, corrélatif de tant. Au lieu de *porquant* on dit aussi *neporquent*, dans le même sens, et sans que la particule *ne* donne au mot une valeur négative.

PUISQUE, POISQUE. Depuis que, puisque.

QUE. De *quod*. *Que* se met pour *après que*, *parce que*, *de sorte que*.

SE. Si, du latin *si*.

SI. Du latin *sic*. S'emploie dans le sens de *et ;* adverbialement, dans le sens de *ainsi*, *aussi*, *pareillement ;* adverbialement, dans le sens de *tant ;* est souvent explétif. — Ne confondez pas *si*, conjonction ou adverbe avec *sei*, *si*, pronom possessif.

SI COM. Comme, ainsi que.

SI QUE. De manière que.

SE NON. Sinon.

CHAPITRE IX

DE L'INTERJECTION

Voici les principales interjections usitées dans la langue d'oïl :

AVOI. Marque le mécontentement, la contrainte. Étymologie inconnue.

DAME DIEU. Seigneur Dieu ! *Dame* vient de *dominus*, contracté en *domnus*, par suppression de l'*n* après l'*m*

et le changement insolite de *o* en *a*. De cette ancienne interjection, il reste l'exclamation *Ah! dame!* qui signifie ah ! Seigneur.

Dehait. Marque l'irritation, la menace. Le substantif *dehait* signifie *affliction*, *chagrin* : il est formé du préfixe *de*, marquant éloignement, et de *hait*, plaisir, mot d'origine germanique.

Diva, dea. Marque la prière ou le reproche.

Hélas. Mot composé de *hé !* et de l'adjectif *las* (de *lassus*).

SERMENTS DE STRASBOURG (842)

Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, suivis l'un et l'autre de leur armée, jurèrent dans la conférence de Strasbourg, l'an 842, de se prêter un mutuel appui contre l'empereur Lothaire, leur frère, et les armées de Charles et de Louis jurèrent de refuser tout appui à celui de ces rois qui trahirait son engagement. Louis prêta serment en langue romane, pour être entendu des soldats de Charles, et celui-ci prêta serment en langue tudesque, pour être entendu des soldats de Louis; chaque armée prêta serment dans sa propre langue, celle de Charles dans la langue romane, et celle de Louis dans la langue tudesque. Les serments de Louis-le-Germanique et de l'armée de Charles-le-Chauve sont les plus anciens monuments de notre langue. Ils ont été conservés par l'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne et l'un des principaux conseillers de Charles-le-Chauve, dans son *Historia Francorum*. On peut voir le fac-simile du texte des serments, d'après un manuscrit de la bibiothèque du Vatican, *Vaticanus* 1964, dans le *Glossaire de la langue romane de Roquefort*, tome I, page 20, et dans *Chevallet, Origine et formation de la langue française*, tome I, page 85.

SERMENT DE LOUIS LE GERMANIQUE

TEXTE	TRADUCTION LITTÉRALE
Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in adjudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid il mi altresi fazet; et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.	Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre commun salut, de ce jour en avant, autant que Dieu me donne savoir et pouvoir, ainsi sauverai-je (défendrai-je) ce mien frère Charles, et en aide et en chaque chose (par mon aide et en toute circonstance) ainsi qu'on doit, selon la justice, sauver son frère, en ce que il fasse (en tant qu'il fasse, pourvu qu'il fasse) pour moi de la même manière; et avec Lothaire, je ne prendrai jamais aucun arrangement qui, par ma volonté, à ce mien frère Charles, soit en préjudice (soit préjudiciable).

NOTES SUR CE TEXTE

SALVAMENT. Du bas latin *salvamentum*, formé de *salvare*, sauver.

D'IST DI. Du latin *de ista die*, de ce jour.

IN AVANT. Telle est la vraie leçon et non pas *en avant*. Le manuscrit présente un *e*, mais barré, de façon à en faire un *i*.

IN QUANT. Du bas latin *in quantum*, en tant que, autant que.

PODIR. Pouvoir, de *potere* pour *potesse*, qui est lui-même pour *posse*.

SAVIR. Savoir, de *sapere*, sentir, avoir le sentiment de, et par suite connaître.

DUNAT. Troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *duner* ou *doner*, *donare*. *Dunat* est le latin *donat*, avec substitution de l'*u* à l'*o*.

SI SALVARAI EO. Sur le sens et la fonction de l'adverbe *si*, voyez plus bas *si cum*. — *Eo*, *ego*, je.

MEON FRADRE KARLO. Mon frère Charles, au cas régime.

IN CADHUNA COSA. *Cosa*, du latin *causa*, dans le sens d'affaire.

SI CUM. *Si*, abréviation du latin *sic*, ainsi; *cum* contracté du latin *quo modo*, de la façon que, comme. *Com* est précédé immédiatement de *si*, qui lui sert de corrélatif démonstratif, et ce corrélatif se trouve déjà exprimé dans la proposition principale : *Si salvarai eo..... si cum*, c'est-à-dire *eodem modo salvaro ego.... eodem modo quo modo*.

OM. Du latin *homo*. C'est notre mot *on*.

PER DREIT, Par droit. *Dreit*, du latin *drictum* pour *directum*. *Directum* se trouve quelquefois employé dans le sens de *droit*, *justice*.

DIST. Troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *devoir*, *debere*. M. Burguy, *Grammaire de la langue d'oïl*, tome I, page 20, note 1, fait remarquer que de tous les verbes en *oir*, il n'y en a point qui intercale une *s* devant le *t* à la troisième personne du singulier, et que *dist* ferait seul exception à cette règle. En conséquence, il propose de lire *dift*, le changement de *debet* en *dist* étant facile à expliquer : *debet*, *devet*, *divet*, *dift*. Le manuscrit se prête également aux deux leçons. M. Diez (*Grammaire des langues romanes*) admet la forme *dist*.

IN O QUID IL. *O*, de *hoc*, ce, cela; *quid* pour *quod*, que.

ALTRESI. Contraction de *alterum sic*, de même, de la même manière.

FAZET. Troisième personne du singulier du présent du subjonctif du verbe *faire*.

AB LUDHER. Avec Lothaire. *Ab*, abréviation de *apud*, dans le sens de *avec*.

PLAID. Du latin *placitum*, chose arrêtée, réglée.

NUNQUAM. Jamais. C'est le mot latin sans aucune altération.

SERMENT DE L'ARMÉE DE CHARLES LE CHAUVE

TEXTE	TRADUCTION LITTÉRALE
Si Lodhuwigs sagrament, que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus, meos sendra, de suo part non lo stanit, si io returnar non l'int pois, ne io, ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla adjudha contra Lodhuwig nun li iu er.	Si Louis garde le serment que à son frère Charles il jure (il vient de jurer), et si Charles, mon seigneur, de son côté ne le tient pas, si ne puis pas l'en détourner (le détourner de cette violation du serment), ni moi, ni nul que j'en puis détourner (ni aucun de ceux que je pourrai détourner de cette violation), en aucune aide contre Louis je ne lui serai.

NOTES SUR CE TEXTE

SAGRAMENT. Du latin *sacramentum*.

SON FRADRE KARLO. Ces mots sont le régime indirect de *jurat*, comme dans le premier serment, *meon fradre Karlo* est le régime direct de *salvarai*.

KARLUS MEOS SENDRA. Charles, mon seigneur. C'est le cas sujet. Sur *sendra*, voyez page 13.

STANIT. Troisième personne du singulier du présent de l'indicatif de *stanir*, tenir, dérivé de *extenere*.

RETURNAR. De *re*, marquant direction en sens contraire, et *tornare*, *tourner*.

NON. Ne pas. C'est le mot latin sans aucune altération.

INT. Du latin *inde*. En, de cela.

POIS. Première personne du singulier du présent de l'Indicatif de *podir*, pouvoir.

CUI. Forme du pronom relatif marquant le régime, spécialement le

régime indirect, mais souvent aussi, et particulièrement ici, le régime direct.

NUN. Autre forme de la négation *non*, ne pas.

LI. Forme du pronom personnel marquant le régime indirect. Voyez page 32.

IU ER. *Iu*, *ego; er*, *ero*, je serai. Nous lisons *iu er* avec M. Diez et M. Burguy. Chevallet lit *vi er* qu'il interprète par *ibi ero*. Suivant lui, *vi* serait une abréviation de *ivi* pour *ibi*. On expliquerait d'après cela, *in nulla adjudha contra Lodhuwig nun li iv er :* je ne serai à lui (à Charles) en aucune aide ici contre Louis; *ici*, entendez, *dans cette circonstance, dans ce dessein,* c'est-à-dire s'il viole son serment. Le manuscrit se prête à l'une ou à l'autre leçon. On doit dans tous les cas rejeter la leçon *iver* (en un seul mot) de *ivero*, j'irai. Il est bien certain aujourd'hui que le futur de la langue d'oïl n'a pas été formé du futur antérieur des Latins. Voyez page 82.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH,

